



تمويل - تمويل
FINANCE

قرض - رأسمال - ضمان
Crédit - Capital - Garantie



Rapport d'Activité 2019





Rapport d'activité 2019





Préambule

L'année 2019 a été spéciale sur plusieurs plans, que ce soit l'activité qui a poursuivi sa croissance à deux chiffres sous l'impulsion de l'offre produit relookée et simplifiée, ou sur le plan du mode d'intervention qui s'est ouvert sur des modes de financements inédits pour l'institution comme la dette mezzanine en plus de la finalisation des préparatifs de lancement de la finance participative, ou enfin sur le plan du rayonnement international de l'institution.

Concernant l'offre produit, l'exercice 2019 a été marqué par la poursuite de la simplification de l'offre en faveur des entreprises qui a été entamée au cours de l'exercice précédent dans le sens d'en simplifier l'utilisation en harmonisant les conditions et les paramètres. Cette offre s'est vue renforcée par ailleurs par l'introduction d'un mécanisme de financement vert ainsi que d'un instrument de renforcement des fonds propres des TPME industrielles et exportatrices.

Le renforcement de l'offre ne s'est pas limité aux métiers «historiques» liés au financement bancaire, mais il s'est élargi par le lancement de la garantie portant sur les interventions de la microfinance au profit des TPE formelles, le développement d'une offre destinée aux banques participatives à lancer en 2020 et enfin, la mise en place de nouveaux fonds de capital-risque consacrant le positionnement de la CCG en tant qu'acteur de premier plan en matière de financement des start-up innovantes.

Cette année s'est également caractérisée par la poursuite de la croissance de l'activité avec des engagements de plus de 16,7 Milliards de DH et qui ont porté sur près de 27.400 dossiers de TPME et 17.300 opérations au profit des ménages.

L'exercice 2019 a par ailleurs connu le renforcement de l'activité de financement de l'innovation avec l'élargissement du réseau des partenaires issus de l'écosystème grâce à la labellisation de 10 nouvelles structures d'accompagnement des start-up.

Tous ces efforts ont été couronnés par une reconnaissance internationale à travers l'obtention du prix argent de la meilleure banque PME en Afrique décerné par le prestigieux SME Finance Forum.



Sommaire

PRÉAMBULE	5
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA CCG	9
1- L'institution.....	11
2- La vision et la mission de l'institution.....	11
3- Les jalons clés du développement de la CCG.....	12
4- L'organisation de l'établissement.....	13
5- Le réseau de la CCG.....	14
FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2019	15
1- Principaux faits marquants	17
ACTIVITÉ DE LA CCG EN 2019	21
1- Octroi des garanties et des financements.....	23
A - Activité en faveur des entreprises.....	23
B - Activité en faveur des particuliers.....	28
2- Engagements et risques	32
A - Encours des engagements	32
B - Qualité du portefeuille	36
3- Contrôle interne et gestion des risques	39
4- Communication	40
5- Capital humain.....	42
6- Système d'information	44
7- Études et analyses thématiques	46
8- Création de la fenêtre participative «SANAD TAMWIL»	46
SYSTÈME DE PILOTAGE DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE	50
1- Système de gestion des risques.....	50
A - Dispositif de la gestion du risque de crédit.....	52
B - Dispositif de la gestion du risque de marché.....	54
C - Dispositif de la gestion des risques opérationnels	55
D - Dispositif de la gestion du risque de non-conformité.....	56
E - Plan de continuité d'activité.....	57
2- Dispositif de contrôle interne	58
RAPPORT FINANCIER ET AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	60
1- Etats financiers	62
A - Bilan	62
B - Compte de produits et charges	63
2- Avis du commissaire aux comptes.....	64
ANNEXES	65





PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA CCG



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA CCG

1- L'institution

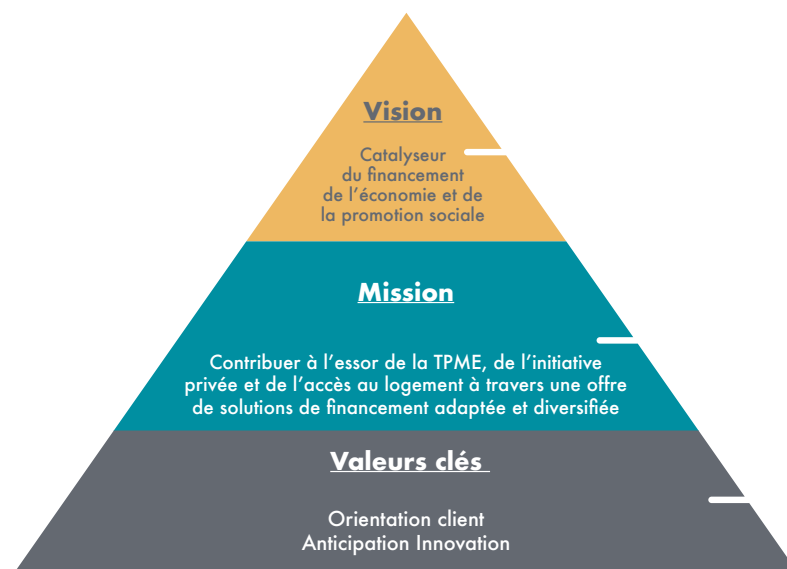
Créée par Dahir du 4 juillet 1949, la Caisse Centrale de Garantie (CCG) est un établissement public à caractère financier, assimilé à un établissement de crédit, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière sous la tutelle du Ministre de l'Economie et des Finances.

La CCG contribue à donner une impulsion à l'initiative privée en encourageant la création, le développement et la modernisation des entreprises.

La CCG appuie également le développement social à travers notamment la garantie des prêts à l'habitat.

2- La vision et la mission de l'institution

La vision de la CCG constitue le socle de sa stratégie et se base sur une analyse minutieuse des besoins issus des priorités nationales déclinées dans les politiques publiques en faveur du tissu économique et de l'inclusion sociale et financière de l'ensemble de la population :



Dans ce cadre, la stratégie de la CCG vise à apporter des réponses adaptées au financement des entreprises et des particuliers et de servir d'instrument d'intervention privilégié pour le développement économique et social du pays.

Les priorités stratégiques de la CCG découlent ainsi de cette ambition et couvrent les axes suivants :

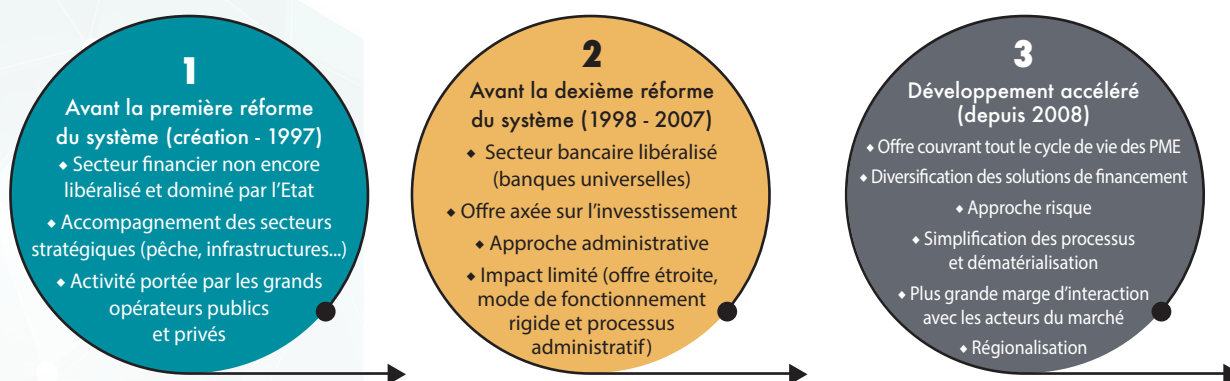
- Jouer un rôle majeur dans l'amélioration de l'accès des TPME au financement
- Appuyer le financement de l'amorçage et de l'innovation
- Améliorer l'accès des particuliers cibles au financement
- Optimiser les moyens de gestion

Afin d'y parvenir, la CCG recourt à ses leviers stratégiques ayant démontré leur efficacité et leur pertinence au titre des plans de développement menés avec succès :

- Mise en place d'une offre-produits adaptée au cycle de vie des entreprises et des particuliers
- Optimisation et dématérialisation des process
- Proximité régionale

3- Les jalons clés du développement de la CCG

Depuis sa création en 1949, la CCG a connu plusieurs évolutions institutionnelles ayant marqué son positionnement dans le paysage financier marocain à la lumière des besoins et des priorités nationales. Son développement peut être résumé en 3 phases majeures :



La création de la CCG était marquée par un contexte de développement des infrastructures stratégiques et le besoin d'accompagner le démarrage de nouveaux secteurs d'activité, notamment après l'indépendance. Dans ce cadre, la CCG a contribué activement dans cet effort en offrant des garanties de financement auprès des banques nationales et étrangères au profit de plusieurs projets d'infrastructures, d'unités industrielles et de pêche hauturière au Maroc.

La CCG a fait l'objet d'une réforme institutionnelle en vertu de la loi n°47.95 promulguée en 1996 qui l'a consacrée en tant qu'instrument privilégié de l'Etat en matière de facilitation du financement de l'investissement et du développement social dans un contexte marqué par le début de libéralisation du paysage bancaire marocain.

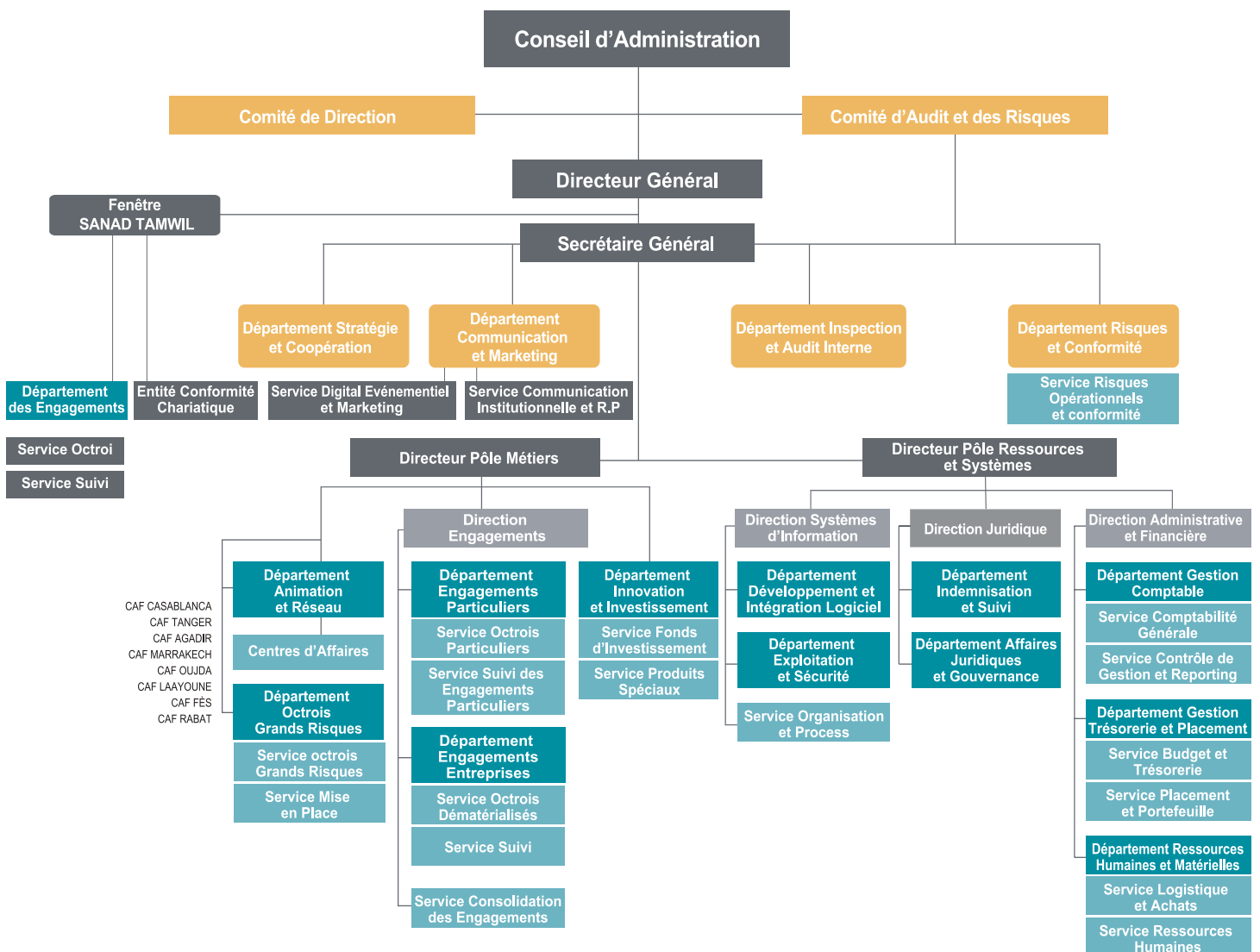
L'activité de la CCG était ainsi centrée sur le financement de l'investissement avec une offre composée essentiellement de produits de garantie des prêts bancaires à moyen et long terme. Le début de diversification des métiers remonte à l'année 2003 avec le lancement de la panoplie des Fonds de garantie des prêts au logement en plus des produits de cofinancement, suivis de la garantie destinée aux jeunes entreprises et aux programmes de restructuration financière et du cofinancement de la mise à niveau des PME.

En 2006, la nouvelle loi bancaire marocaine a été adoptée et a apporté un lot de nouveautés, dont notamment l'assimilation de la CCG à un établissement de crédit avec des implications majeures sur la gouvernance de l'institution et son fonctionnement interne.

L'année 2007 constitue un virage important pour le développement de l'institution avec le lancement d'une refonte majeure du système national de garantie qui a placé la CCG au cœur du dispositif en tant qu'acteur unique retenu par les pouvoirs publics pour décliner et développer l'offre de garantie institutionnelle, mettant fin ainsi à la situation antérieure caractérisée par une multitude d'acteurs et de dispersion des efforts.

Le développement de la CCG s'est ensuite accéléré grâce à l'adoption d'une vision à long terme déclinée par des plans de développement dont le premier a été lancé en 2009 avec des résultats très concluants et des réalisations largement au-dessus des attentes initiales.

4- L'organisation de l'établissement



5- Le réseau de la CCG



Ville	Adresse
Rabat	Bd Ar Ryad, Hay Ryad, Rabat
Casablanca	17, Rue Ibnou Khalikane, Belgi Center, 4ème étage, Casablanca
Tanger	Angle Boulevard Mohamed V et Victor Hugo, Plateau 35, 6ème étage, Tanger
Marrakech	Immeuble Naccarat, 3ème étage, N° 304, Guéliz, Marrakech
Agadir	Résidence Ait Souss, N°14, Avenue Hassan II, Agadir
Laâyoune	36, Bloc 3 Hay Moulay Rachid, Avenue Mekka, Imm Jeddah, 1er étage Laâyoune
Fès	Tour RMA Wataniya, 45, Avenue Hassan II, 3ème étage, Fès
Oujda	Immeuble La MAMDA, 38 Bd Youssef Ibn Tachafine, 3ème étage, Oujda.



FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2019



FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2019

Principaux faits marquants

2 janvier 2019

Labellisation de 10 nouvelles structures d'accompagnement

Suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé en juillet dernier, la CCG a bouclé avec succès son processus de sélection par la labellisation de 10 nouvelles structures d'accompagnement.

Cette deuxième vague de labellisation permettra d'accélérer la cadence de financements accordés aux startups innovantes. En effet, ces nouveaux partenaires vont renforcer le réseau constitué initialement de 6 structures et permettront d'accompagner et de financer, via les produits «Innov Idea» et «Innov Start», les projets innovants et les start-up en phase de pré-amorçage.

20 février 2019

Lancement de la nouvelle offre-produits de la caisse centrale de garantie (CCG)

M. Mohamed BENCHAABOUN, Ministre de l'Economie et des Finances a présidé, en marge de la 33e réunion du Conseil d'administration de la Caisse Centrale de Garantie (CCG), la cérémonie de lancement de la nouvelle offre-produits de la CCG destinée aux TPME marocaines, et ce le mercredi 20 février 2019 au siège du Ministère.



La nouvelle offre de garantie de la CCG comprend, outre «Damane Express», offre de garantie couvrant les besoins d'investissement et de fonctionnement des TPE, le produit «Damane Istitmar» qui garantit les crédits d'investissement et, d'une manière générale, les crédits à moyen et long termes. La nouvelle offre-produits comporte également le produit de garantie «Damane Atassyir», couvrant les crédits de financement des besoins en fonds de roulement des PME.

Parallèlement à l'offre de garantie, il a été procédé au lancement de deux produits de financement, à savoir «Mezzanine PME» et «Tamwil Microfinance». Le premier, qui répond à la problématique de sous-capitalisation des entreprises, consiste en un prêt subordonné en faveur de PME industrielles et exportatrices ; le second est une ligne de financement de TPE formelles servies par les Associations de Microcrédit et vise la réduction du coût de financement pour cette population d'entreprises.

20 février 2019

Tenue de la 33ème réunion du conseil d'administration de la CCG

Monsieur Mohamed BENCHAABOUN, Ministre de l'Economie et des Finances, a présidé, le mercredi 20 février à Rabat, la 33ème réunion du Conseil d'administration de la CCG. Cette réunion a été consacrée notamment à l'examen de l'activité de l'exercice 2018 et à la fixation des objectifs pour l'exercice 2019 ainsi que des moyens à mettre en oeuvre pour les atteindre.



11 mars 2019

La Caisse Centrale de Garantie et la Banque Européenne d'Investissement renforcent leur coopération en faveur des petites entreprises marocaines

Madame Emma NAVARRO, Vice-présidente de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) en charge des activités de la Banque au Maghreb et Monsieur Hicham ZANATI SERGHINI, Directeur Général de la Caisse Centrale de Garantie (CCG), ont procédé à Rabat à la signature d'un protocole d'entente pour la mise en place d'un cadre de coopération à même de renforcer les capacités de la CCG en matière d'appui au financement des très petites, petites et moyennes entreprises (TPME). Une cérémonie de signature qui s'est déroulée en présence de Monsieur Zouhair Chorfi, Secrétaire Général du ministère de l'Economie et des Finances.



03 juin 2019

Tenue de la 34ème réunion du conseil d'administration de la CCG

Monsieur Mohamed BENCHAABOUN, Ministre de l'Economie et des Finances, a présidé, le lundi 03 juin à Rabat, la 34ème réunion du Conseil d'administration de la Caisse Centrale de Garantie (CCG). Cette séance a été consacrée principalement à l'examen du rapport d'activité et à l'arrêté des états de synthèse au titre de l'exercice 2018.



10 juin 2019

La CCG intègre le Groupe de Montréal (TMG)

La Caisse Centrale de Garantie (CCG) est la première institution financière africaine invitée à intégrer le Groupe de Montréal (TMG). Le Groupe de Montréal est un forum mondial dédié exclusivement aux principales banques publiques de développement oeuvrant pour favoriser l'accès des micros, petites et moyennes entreprises au financement. Ce Forum représente un espace d'échange avec un réseau de partenaires à l'échelle mondiale sur les problématiques liées au financement des entreprises et d'identification des meilleures pratiques et des solutions innovantes sur les sujets et/ou produits tels que les garanties, le financement des projets innovants, ...etc.

Le Groupe de Montréal, fondé en 2012 et auquel la CCG a adhéré lors du dernier Conseil d'administration de celui-ci tenu à Pékin en mai 2019, compte des institutions de développement issues de plusieurs pays (Brésil, Canada, France, Italie, Chine, Finlande, Mexique, Arabie Saoudite, Maroc) qui gèrent des actifs cumulés estimés à 2 000 milliards US\$. L'objectif du Groupe de Montréal est d'encourager l'échange d'idées et des meilleures pratiques entre ses membres en vue d'une meilleure compréhension du marché international de la PME et l'identification d'actions propices à la croissance de cette catégorie d'entreprises.

08 octobre 2019

La CCG remporte le prix argent de la meilleure banque PME

La Caisse Centrale de Garantie (CCG) a remporté le Prix Argent de la Meilleure Banque PME de l'année en Afrique, décerné par la Société Financière Internationale (IFC), membre du Groupe Banque Mondiale. La remise du trophée a eu lieu en marge du prestigieux Forum sur le financement des PME «SME Finance Forum», qui a tenu sa 5ème édition à Amsterdam du 07 au 09 octobre sous le thème : «La convergence des secteurs authentiques et financiers des PME», et ce en présence de quelques 600 participants représentant plus de 280 institutions issues de 75 pays.

Ce prix vient récompenser les institutions financières les plus actives en matière d'inclusion financière des TPME, notamment en Afrique et dans la région MENA. C'est ainsi que la CCG a été sélectionnée parmi 144 institutions financières de par le monde pour, notamment, l'efficacité de sa stratégie, son positionnement ciblant la PME, son ouverture sur les autres marchés à travers ses innovations en termes de nouvelles solutions de financement de la TPME et des startups.



15 octobre 2019

La CCG et la bourse de Casablanca renforcent leur coopération

Monsieur Karim HAJJI, Directeur Général de la Bourse de Casablanca, et Monsieur Hicham ZANATI SERGHINI, Directeur Général de la Caisse Centrale de Garantie (CCG), ont procédé à Casablanca à la signature d'un Protocole d'Accord marquant la volonté commune des deux parties à consolider leur partenariat en faveur de l'accès des Petites et Moyennes Entreprises (PME) au marché des capitaux.

L'objectif prioritaire de ce Protocole d'Accord est de renforcer l'offre de financement ciblant les PME et de contribuer, par ailleurs, au développement du marché des capitaux.

Ce Protocole prévoit à ce titre d'améliorer l'accès des entreprises lauréates du programme Elite aux différents mécanismes de la CCG dans le cadre de sa nouvelle offre-produits.





ACTIVITÉ DE LA CCG EN 2019



ACTIVITÉ DE LA CCG EN 2019

1- Octroi des garanties et des financements

L'activité globale de la CCG a poursuivi son trend haussier en 2019 en enregistrant une progression de 23% par rapport à 2018 pour atteindre un montant global d'engagements de près de 16,7 Milliards de DH.

Le taux de réalisation des objectifs de l'exercice 2019 se situe à 109% en nombre et 107% en engagement. Le portefeuille global de la CCG est dominé par l'activité en faveur des entreprises qui représente plus de 88% de la production annuelle globale.

A- Activité en faveur des entreprises

La CCG a clôturé l'année 2019, troisième année du plan de développement 2017-2021, avec une hausse significative de ses engagements en faveur des très petites, petites et moyennes entreprises qui ont totalisé plus de 14,6 Milliards de DH, soit une progression annuelle de 28%. Ces engagements ont permis la mobilisation de près de 26,4 Milliards de DH de crédits en faveur de cette cible.

Le nombre de crédits en faveur des TPME a connu, quant à lui, une progression de 148 % par rapport à 2018, pour s'établir à près de 27.400 crédits et ce, grâce notamment à la dynamique enregistrée par l'activité en faveur de la TPE. Cette dernière a profité à plus de 23.250 crédits, en hausse de 200% par rapport à 2018.

Les objectifs de l'activité en faveur des entreprises prévus au titre de l'exercice ont été atteints à 110%.

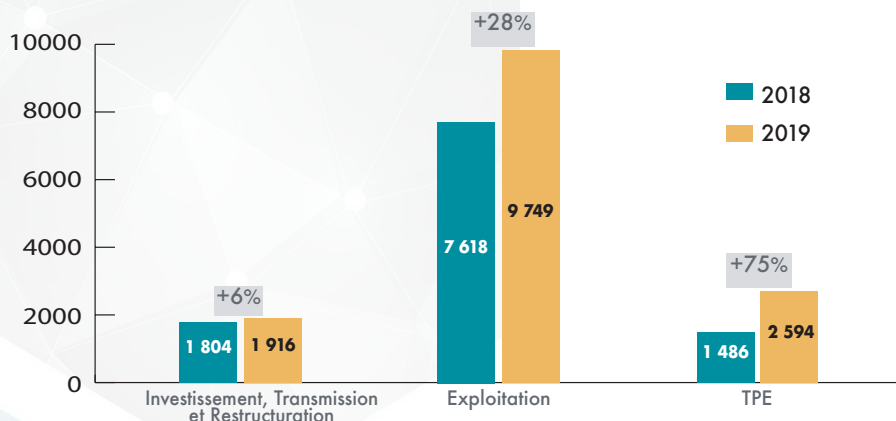
L'activité de crédit en faveur de cette cible a profité aux différents secteurs d'activité principalement du commerce-distribution (29%), de l'industrie (24%) et du BTP (22%).

En termes de répartition par établissement de crédit, les trois grandes banques de la place concentrent 72% de l'activité (Attijariwafa Bank (26%), BMCE Bank (25%) et Groupe Banques Populaires (21%)).

A.1. ACTIVITE DE CREDIT PAR SIGNATURE (GARANTIE)

Activité historique de la CCG, la garantie des crédits en faveur des TPME a poursuivi sa progression au cours de 2019 et a enregistré un accroissement de 31% par rapport à l'exercice précédent, avec des garanties d'un montant total de 14,3 Milliards de DH ayant couvert des crédits d'une enveloppe globale de 25,9 Milliards de DH devant se traduire par la création de plus de 25.000 emplois.

La répartition des octrois de garantie par finalité ainsi que l'évolution entre 2018 et 2019, se présentent comme suit (chiffres en Millions de DH)



L'intervention de la CCG en 2019 a ainsi porté sur plus de 27.200 crédits en faveur des TPME, leur permettant d'accéder à 25,9 Milliards de DH de crédits, soit une évolution de plus de 150% en nombre d'opérations par rapport à 2018. Avec plus de 18,7 Milliards de DH de crédits mobilisés pour le financement des besoins de fonctionnement des entreprises bénéficiaires, la finalité «Exploitation» s'accapare plus de 68% de l'activité de garantie.

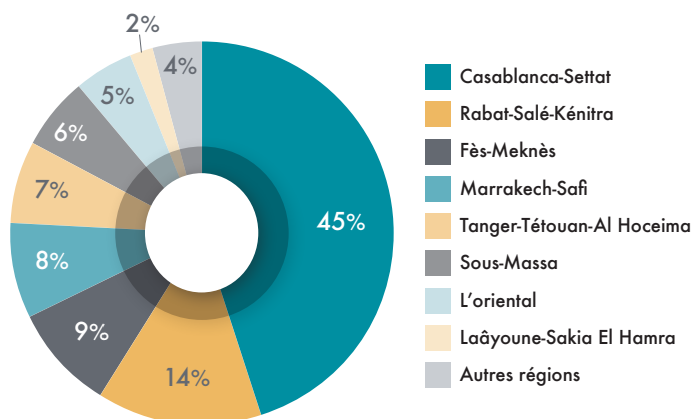
Les dossiers TPE représentent plus de 85% de l'activité de garantie, soit un portefeuille de plus de 23.250 opérations TPE pour un volume de crédits mobilisés de plus de 3,6 Milliards de DH.

Les crédits d'investissement mobilisés en faveur du financement de la création, le développement, la transmission et la restructuration des TPME ont atteint près de 3,5 Milliards de DH. Ces crédits ont permis de générer près de 5,8 Milliards de DH d'investissement.

Par rapport aux objectifs de garantie fixés au titre de l'exercice, le taux de réalisation global se situe à 119% en nombre et 113% en engagement.

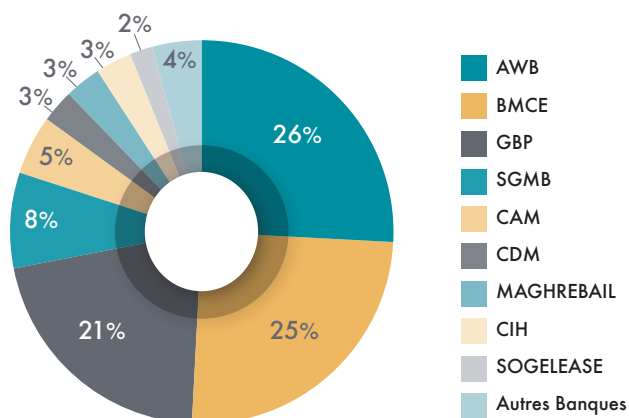
A.1.1. Répartition par région

Toutes les régions du Royaume ont bénéficié de l'intervention de la CCG au cours de l'exercice 2019. La région de Casablanca-Settat vient en tête avec plus de 45% des engagements suivie des régions de Rabat-Salé-Kénitra (14%) et Fès-Meknès (9%).



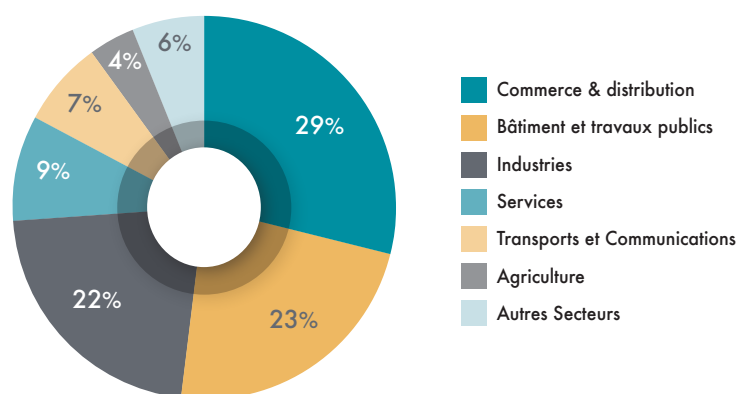
A.1.2. Répartition par banque

Le premier prescripteur des mécanismes de garantie est Attijariwafa Bank avec 26% des engagements, suivie de la BMCE Bank (25%) puis du Groupe Banque Populaire (21%).



A.1.3. Répartition par secteur d'activité

Les principaux secteurs bénéficiaires de la garantie de la CCG au titre de l'exercice 2019 relèvent principalement du commerce et distribution (29%), du BTP (23%) et de l'industrie (22%).



A.2. ACTIVITE DE CREDIT PAR DECAISSEMENT (FINANCEMENT - COFINANCEMENT)

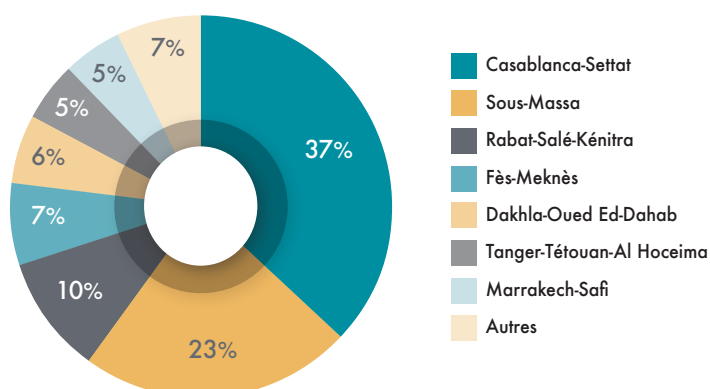
L'activité de crédit par décaissement a pour objectif d'appuyer les programmes d'investissement promus essentiellement par les entreprises industrielles et exportatrices ou celles opérantes dans l'économie verte.

Cette activité a enregistré durant l'exercice 2019 un volume de crédits conjoint mobilisés de 838 Millions de DH. La part de la CCG dans les crédits cofinancés s'est établie à 347 Millions de DH en régression de près de 28% par rapport à 2018.

Les financements engagés ont permis de générer des investissements d'une enveloppe globale de 1,3 Milliards de DH.

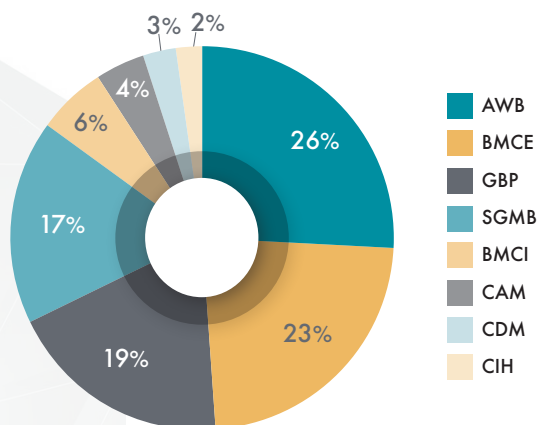
A.2.1. Répartition par région

Les projets financés ont concerné les différentes régions du Royaume. La Région de Casablanca-Settat vient en tête avec plus de 37% des engagements suivie des régions de Souss-Massa (23%) et Rabat-Salé-Kénitra (10%).



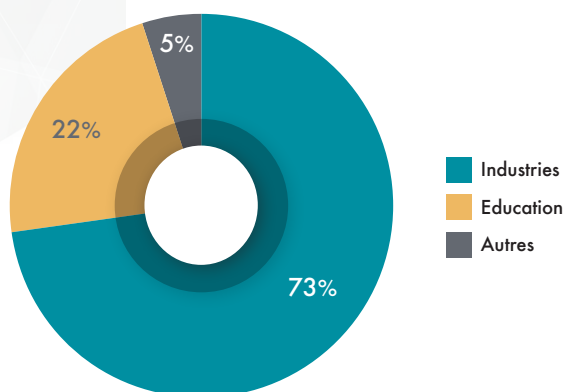
A.2.2. Répartition par banque

La répartition de l'utilisation de l'activité de crédit par décaissement par banque montre que Attijariwafa Bank vient en tête avec près de 26% des crédits accordés, suivie par la BMCE Bank (23%), puis du Groupe des Banques Populaires (19%).



A.2.3. Répartition par secteur d'activité

Le secteur de l'industrie est le principal bénéficiaire des mécanismes de financement cofinancement avec 73% des crédits accordés suivi de l'éducation (22%).



A.3. ACTIVITE DU FINANCEMENT DU HAUT DU BILAN

L'activité du financement des start-up et du haut de bilan a été marquée par les faits marquants suivants :

- Labellisation de 10 structures d'accompagnement au titre de la 2^{ème} édition ;
- Organisation de la rencontre «Innov'Acteurs» et ce, pour présenter à l'écosystème les acteurs labellisés au titre de la 2^{ème} édition ;
- Réalisation de la première tournée régionale «Innov Invest Tour» dans les principales universités du Royaume (Fès, Tanger, Agadir, Beni Mellal, Oujda, Meknès, Ifrane...) et ce, dans le cadre des actions de sensibilisation sur l'entrepreneuriat innovant et de présentation de l'offre «FII». Cette tournée régionale «Innov Invest Tours» a connu la participation de plus de 400 personnes.
- Structuration juridique d'«Azur Innovation Fund» sous forme d'OPCC initié dans le cadre du «Fonds Innov Invest» avec une taille importante de plus de 350 MDH.

Par cette activité de financement du haut de bilan, l'objectif visé est de renforcer la capitalisation des TPME à fort potentiel de développement et ce, à travers trois types d'intervention :

A.3.1. Garantie des prises de participation «Damane capital-risque»

Garantie des interventions des fonds de capital-risque à travers le mécanisme «Damane capital risque» et ce, en vue d'inciter les intervenants dans le secteur du capital investissement à s'intéresser davantage aux interventions en "Small Cap" ciblant notamment les compartiments création et développement.

Au titre de ce mécanisme de garantie, 2 opérations ont été agréées en 2019 avec un engagement de 1MDH et portant sur des investissements de l'ordre de 2 MDH.

A.3.2. Fonds d'investissement

L'activité d'investissement en capital est portée par deux Fonds agissant selon le modèle «Fonds de Fonds». Dans ce cadre, la CCG procède soit en initiant des FPP (Fonds Publics-Privés) confiés à des sociétés sélectionnées via des appels à concurrence, soit en intégrant le tour de table de véhicules initiés par des tiers et correspondant à la stratégie de la CCG.

La CCG dispose actuellement de deux dispositifs :

- «Emergence Invest» qui a été mis en place comme solution de financement visant à renforcer les fonds propres des PME à fort potentiel de développement et dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 100 MDH. Ce dispositif doté de 350 MDH a permis de structurer deux FPP d'une enveloppe totale de 852 MDH grâce à la mobilisation de ressources auprès d'autres investisseurs. Les deux FPP ont entamé leur période de désinvestissement.
- «Fonds Innov Invest» (FII) doté d'une enveloppe globale de 500 MDH et dont l'objectif est d'accroître l'offre de financement de l'innovation et de l'amorçage en faveur des porteurs de projets et des startups innovants durant leurs phases initiales de développement, à travers notamment la mobilisation de financements du secteur privé. Ce dispositif vise à assurer un continuum de financement en faveur des porteurs de projets et startups, du stade de l'idée jusqu'à la croissance. Le Fonds dispose de plusieurs compartiments dont le principal porte sur les véhicules d'investissement en capital-amorçage et capital-risque. La CCG a initié dans ce cadre 2 FPP et a intégré le tour de table de véhicules initiés par des tiers. En dépit du niveau de risque inhérent au financement des premiers stades de vie des start-up, l'exercice 2019, a connu la structuration d'un troisième véhicule d'investissement (Azur Innovation Fund) qui vient s'ajouter à ceux déjà en activité¹ (Seaf Morocco Growth Fund et Maroc Numeric Fund II) portant, à près de 690 MDH, le montant des ressources mobilisées dont 242,5 MDH engagés par la CCG.

L'activité de la CCG au titre de ces deux dispositifs se présente ainsi :

Fonds	Taille	Part CCG	Appels de Fonds libérés en 2019
Fonds «Emergence Invest»	852	41%	-
Fonds «Innov Invest» (composante Equity)	690	35%	12,43
TOTAL FONDS D'INVESTISSEMENT	1 561	38%	12,43

En MDH

A.3.3. Financement des start-up et appui à l'écosystème de l'innovation

Cette composante du «Fonds Innov Invest» vise à assurer un deal-flow régulier et de qualité aux véhicules d'investissement. Pour ce faire, la CCG a développé des partenariats avec une variété d'acteurs de l'écosystème (incubateurs, clusters, accélérateurs, ...) intervenant dans les phases initiales du cycle de l'innovation. Ces partenariats formalisés dans le cadre de labellisation, ont été établis à l'issue de processus de sélection sur la base d'appels à manifestation d'intérêt.

Avec la labellisation en 2019 de la 2ème promotion des structures d'accompagnement, la CCG compte aujourd'hui un réseau de 16 partenaires labellisés. Les 10 structures labellisées en 2019 sont : CE3M, CEED Maroc, Cluster Menara, Enactus, Endeavor, Groupe SOS Maroc (Bidaya), Happy Ventures, H Seven, Kluster CFCIM et Moroccan CISE.

Ces structures viennent renforcer le réseau des six partenaires labellisés fin Octobre 2017, à savoir APP Editor, Cluster Solaire, Impact Lab, R&D Maroc, Réseau Entreprendre Maroc et Start-up Maroc.

1. Sans tenir de l'initiative «Green Innov Invest», agréé en décembre 2017 par l'AMMC en tant que FPCC, et qui est en cours de liquidation et ce, suite à la décision des investisseurs du 22/05/2019 avec notification à l'AMMC

En effet, ces partenaires assurent l'accompagnement et le financement de startups et de projets innovants en distribuant, pour le compte de la CCG, les produits de financement des premiers stades d'amorçage de projets innovants sous forme de mécanismes d'aide «Innov Idea» et de prêts d'honneur «Innov Start» et dont l'activité, pour l'exercice 2019, affiche les réalisations suivantes :

Mécanisme FII	Nombre de projets	Montants engagés
Innov Idea	90	16
Innov Start	21	9
TOTAL	111	25

En MDH

Depuis le lancement officiel de cette activité intervenu fin octobre 2017 et jusqu'à fin décembre 2019, 170 projets ont été agréés pour des financements totalisant 37 MDH.

Ces performances réalisées en 2019 s'expliquent principalement par le doublement de l'objectif initial de 10 projets/an par structure et ce, pour accompagner la dynamique enregistrée depuis le lancement du «FII» et la labellisation de la 2^{ème} édition des structures d'accompagnement.

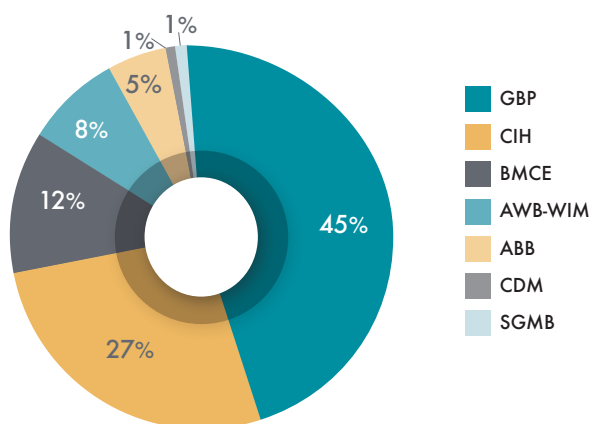
Par ailleurs, les FPP et les structures labélisées dans le cadre du FII bénéficient d'une assistance technique financée par la CCG afin de leur permettre de renforcer leurs capacités en plus de celles des start-up accompagnées. Cette assistance technique est régie par un cadre conventionnel définissant la nature des dépenses éligibles en plus des budgets associés. En 2019 et au titre de l'assistance technique, une enveloppe de plus de 800 KDH a été décaissée en faveur des structures d'accompagnement labélisées.

B - Activité en faveur des particuliers

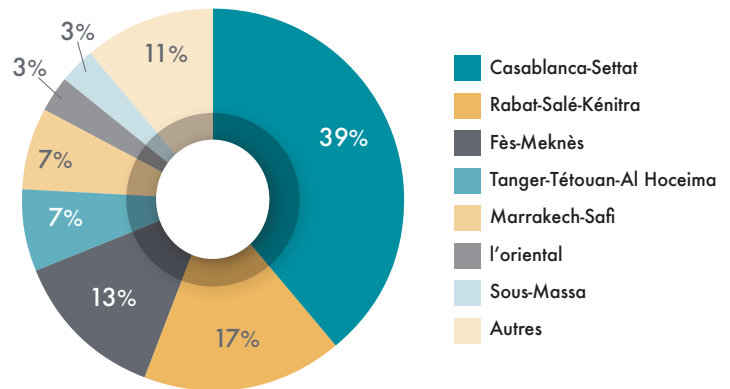
L'activité en faveur des particuliers a concerné au cours de l'exercice 2019 près de 17.300 crédits, soit une légère baisse de 5% par rapport à 2018.

Les crédits mobilisés, durant cet exercice, ont totalisé une enveloppe de près de 3,5 Milliards de DH pour des garanties d'un montant total de plus de 2 Milliards de DH, soit des retraits respectifs de 3% et 6% en comparaison avec les réalisations de 2018.

La répartition des engagements en faveur des particuliers montre que l'activité est assurée principalement par quatre banques : Groupe BP (45%), CIH Bank (27%), BMCE Bank (12%) et AWB-WIM (8%).



Toutes les régions du Royaume ont bénéficié de l'intervention de la CCG pour les particuliers. La région du Grand Casablanca-Settat est en première position avec plus de 39% des engagements, suivie de Rabat-Salé-Kénitra (17%) et Fès-Meknès (13%).



B.1. ACTIVITE LOGEMENT (DAMANE ASSAKANE)

Le nombre de bénéficiaires du fonds Damane Assakane est passé de 17.066 en 2018, à 16.014 en 2019 soit une baisse de 6%. Le volume des crédits mobilisés a atteint 3,4 Milliards de DH contre 3,5 Milliards de DH en 2018. Les engagements sont passés de 2,1 Milliards de DH en 2018 à 2,0 Milliards de DH en 2019.

Au cours de l'exercice 2019, les engagements FOGARIM se sont établis à près de 1,2 Milliards de DH en baisse de 14% par rapport à 2018. Le nombre de bénéficiaires est de 10.167 pour un montant de crédits mobilisés ayant atteint près de 1,7 Milliards de DH.

Les caractéristiques des crédits garantis par FOGARIM ont évolué comme suit :

INDICATEURS (MOYENNES)	2018	2019	Evolution
Crédit	170.600 DH	164.770 DH	↘
Durée	247 mois	243 mois	↘
Taux d'intérêt	6,30%	6,30%	↔
Apport personnel %	29%	29%	↔
Mensualité	1.298 DH	1.262 DH	↘

Le produit FOGALOGÉ, quant à lui, a couvert de sa garantie 5.847 crédits durant l'exercice 2019. Le volume des crédits mobilisés par ce produit a atteint près de 1.710 Millions de DH pour un engagement global de 830 Millions de DH.

Les caractéristiques des crédits garantis par FOGALOGÉ ont évolué comme suit :

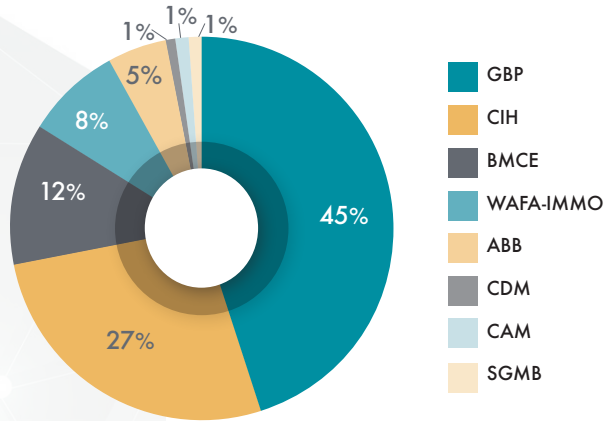
INDICATEURS	2018	2019	Evolution
Crédit	282.714 DH	292.454 DH	↗
Durée	238 mois	237 mois	↘
Taux d'intérêt	5,17%	5,01%	↘
Apport personnel %	24,39%	22,19%	↘
Mensualité	1.982 DH	2.027 DH	↗

Une légère amélioration des conditions d'octroi des crédits adossés à la garantie du FOGALOGÉ a été observée durant l'exercice 2019. Cette amélioration concerne principalement le taux assortissant les prêts et les exigences en termes d'apport personnel.

Au terme de l'exercice 2019, le nombre total des ménages ayant bénéficié de l'intervention du fonds Damane Assakane pour accéder à la propriété s'est établi à 226.700 pour un montant de crédits mobilisés s'élevant à environ 41,8 Milliards de DH et un engagement de 26,4 Milliards de DH.

B.1.1. Répartition par banque

Les crédits adossés à la garantie du fonds Damane Assakane en 2019 ont été distribués principalement par trois banques (Groupe BP, CIH Bank et BMCE Bank). A elles seules, ces trois banques ont contribué à la réalisation de plus de 84% de l'activité du fonds.



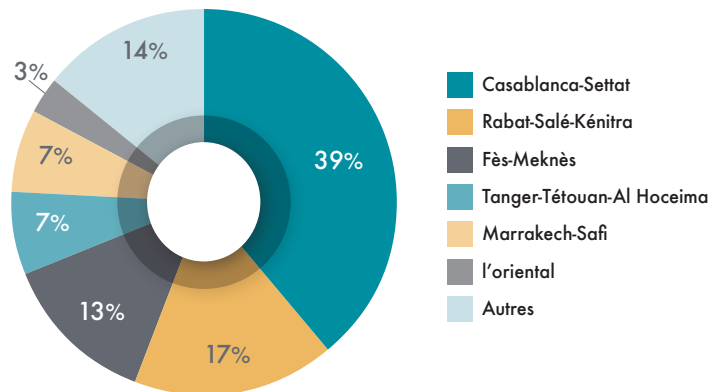
Les crédits adossés à la garantie du FOGARIM ont été distribués principalement par trois banques (Groupe BP, CIH Bank et BMCE Bank). A elles seules, ces trois banques ont contribué à la réalisation de 86% de l'activité du produit.

Les crédits adossés à la garantie du FOGALOGUE ont été distribués principalement par le groupe BP (52%) suivie de CIH Bank et BMCE Bank (14% chacune).

B.1.2. Répartition par région

Toutes les régions du Royaume ont bénéficié de l'intervention du fonds Damane Assakane.

La région du Grand Casablanca-Settat arrive en tête avec plus de 39%, suivie de la région de Rabat-Salé-Kénitra (17%) et de la région de Fès-Meknès (13%).

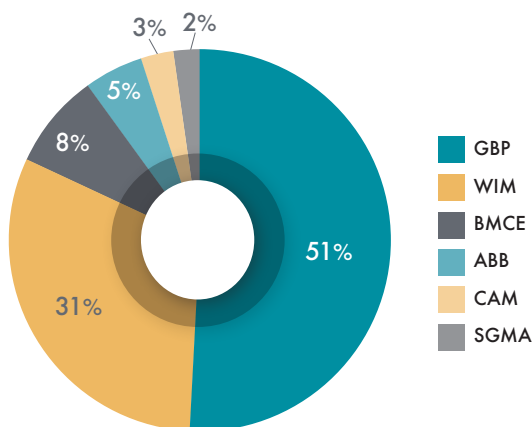


B.2. ADL SAKANE

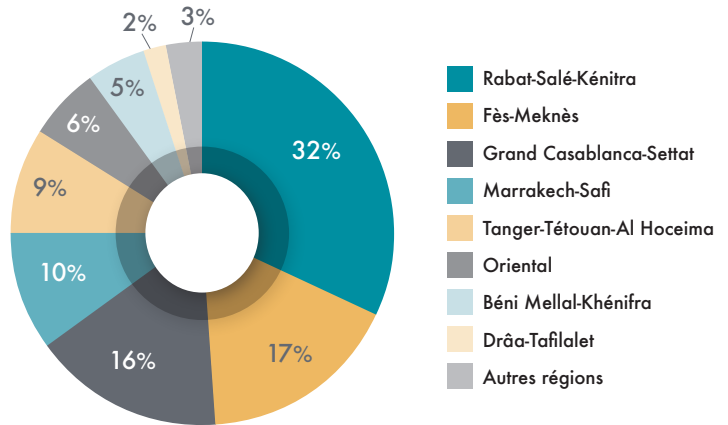
En 2019, 1.097 adhérents ont bénéficié de l'intervention du fonds ADL SAKANE contre 934 adhérents en 2018, enregistrant ainsi une hausse de 17%.

Le volume des crédits distribués a enregistré une hausse de 35% pour s'établir à 148,7 Millions de DH.

Le Groupe BP s'accapare plus que la moitié de l'activité suivi de Wafa immobilier avec 31%.



La région de Rabat-Salé-Kénitra arrive en tête avec plus de 32% des crédits distribués suivie de Fès-Meknès (17%) et du Grand Casablanca-Settat (16%).



Au terme de l'exercice 2019, le nombre cumulé des bénéficiaires du fonds ADL SAKANE s'est établi à 2.205 pour un volume de crédit de près de 375,5 MDH.

B.3. PRETS A L'ENSEIGNEMENT

En 2019, le nombre des bénéficiaires ayant profité de l'intervention des mécanismes dédiés à la promotion de l'enseignement supérieur s'est élevé à 175 étudiants pour une enveloppe globale de crédits totalisant 25,7 Millions de DH contre 16,8 Millions de DH de crédits au profit de 125 étudiants en 2018.

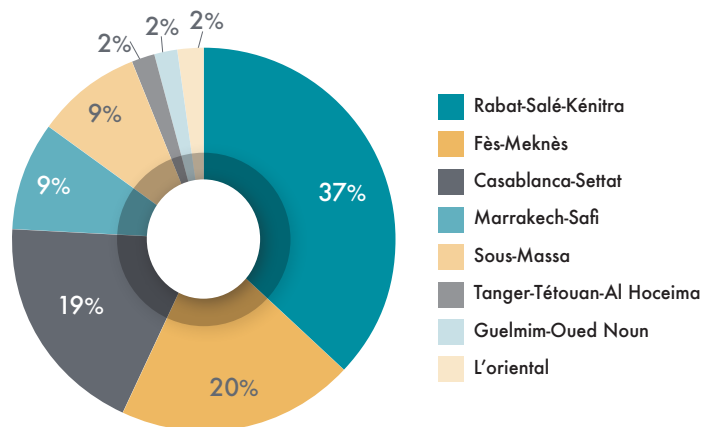
B.3.1. Enseignement Plus

En 2019, le fonds «Enseignement Plus» a couvert de sa garantie 64 crédits pour un volume de crédit mobilisés par ce fonds de 9,6 Millions de DH et un engagement de 5,7 Millions de DH soit une baisse de 27% par rapport à l'exercice 2018.

Le nombre cumulé des bénéficiaires de l'intervention du fonds Enseignement Plus s'élève à 1.267 étudiants avec un engagement de plus de 87 millions de DH correspondant à des crédits mobilisés d'environ 145 millions de DH.

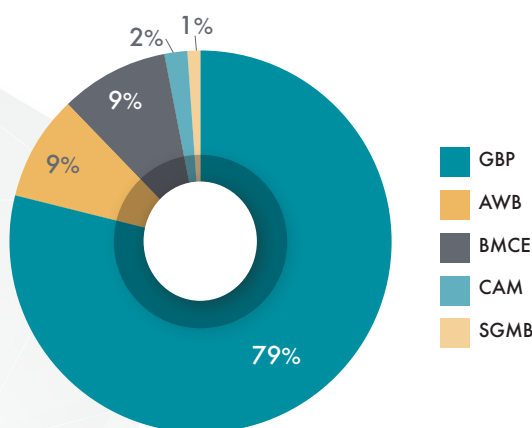
B.3.1.1. Répartition par région

En 2019, les régions de Rabat-Salé-Kénitra, Fès-Meknès et Casablanca-Settat concentrent plus des trois quarts de l'activité du fonds Enseignement Plus.



B.3.1.2. Répartition par banque

La répartition de l'utilisation du fonds «Enseignement Plus» par banque montre qu'au cours de l'exercice 2019, plus de 79% est assurée par le groupe BP suivi d'Attijariwafa Bank et de la BMCE Bank (9% chacune).



B.3.2. Tamwil UIR

Au titre de l'année 2019, le nombre de bénéficiaires ayant profité de l'intervention du fonds TAMWIL UIR, s'est élevé à 111 étudiants pour une enveloppe globale de crédit de 16,2 Millions de DH, soit une hausse de plus de 336%.

Au terme de l'exercice 2019, le nombre total des étudiants ayant bénéficié de l'intervention du fonds TAMWIL UIR s'est établi à 603 pour un montant de crédits mobilisés s'élevant à près de 63 Millions de DH.

2- Engagements et risques

A- Encours des engagements

L'encours global des concours et des engagements gérés par la CCG s'élève au terme de l'exercice 2019 à 61,6 Milliards de DH. Cet encours qui a connu une progression de plus de 8% par rapport à 2018 est ventilé par activité comme suit :

Activité en faveur de l'entreprise :

- Garantie : 23.799 millions de DH
- Cofinancement : 4.767 millions de DH
- Investissement : 345 millions de DH

Activité en faveur des particuliers :

- Logement et étudiants : 32.724 millions de DH

A.1. ACTIVITE «ENTREPRISES»

A.1.1. Encours des garanties

A.1.1.1. Structure et évolution

L'encours des concours et des engagements garantis est passé de 19,2 Milliards de DH au 31.12.2018 à 23,8 Milliards de DH au 31.12.2019, soit une augmentation de 24%. Sa répartition par fonds gérés est présentée dans le tableau ci-dessous :

Fonds	Eng. 31.12.2018 (En MDH)	Eng. 31.12.2019 (En MDH)
Fds PME	18.915	23.340 ²
Autres Fonds	329	459
Total	19.244	23.799

2. Y compris les engagements sur indemnisations pour un montant de 308 MDH.

Au 31.12.2019, les engagements au titre du Fonds de garantie PME, hors ceux sur indemnisations, concentrent 97% des engagements et enregistrent un encours de 23.032 Millions de DH contre 18.915 Millions de DH au 31.12.2018, soit une progression annuelle de 22%.

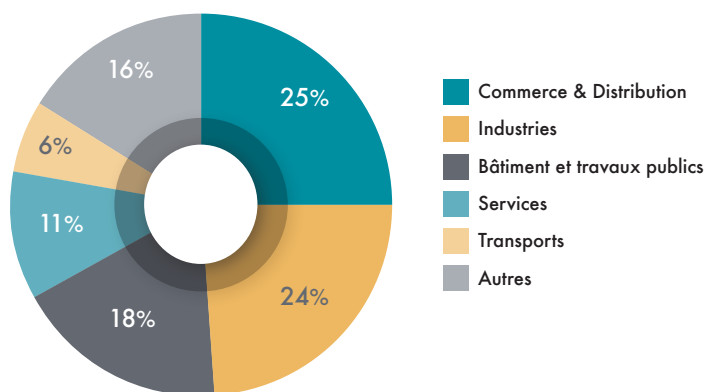
Les engagements du Fonds PME sont ventilés par produit comme suit :

En MDH

Opérations	Engagements 2019	Nombre de dossiers
Fonds PME (Hors garanties reversées)	22 822	37 468
Damane Créa	2 788	1 201
Damane Dév	2 574	1 093
Damane Exploitation	3 903	1 233
Damane Istimrar	337	247
Damane Capital Risque	49	28
Intégra Textile	18	2
Damane Express	3 950	30 190
Damane Transmission	88	19
Cautonnement Marchés à l'export	55	10
Mouwakaba	18	356
Damane Istitmar	1 482	624
Damane Atassyir	7 560	2 465
Garanties reversées	210	258
Garanties CCG reversées	198	245
FGRF reversé	8	8
FOGAM reversé	3	5
Oxygène	1	-
TOTAL	23 032	37 726

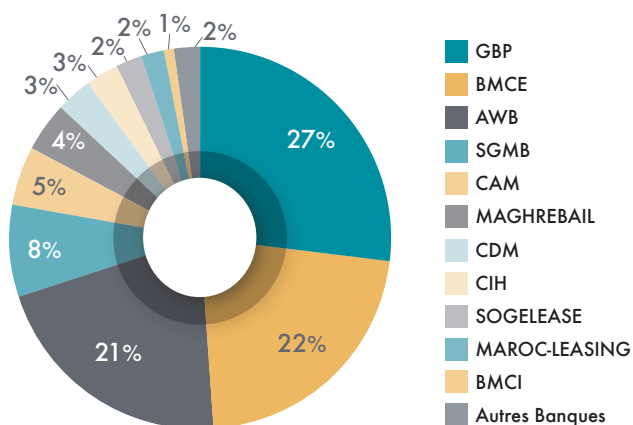
A.1.1.2. Répartition par secteur d'activité

Près des 2/3 des encours des engagements concernent les secteurs du commerce, des industries manufacturières et du BTP.



A.1.1.3. Répartition par banque

Cette répartition permet de relever que le Groupe BP occupe la première place avec 27% des encours, suivi de la BMCE Bank (22%) et d'Attijariwafa Bank (21%).



A.1.2. Encours des cofinancements

L'encours des crédits octroyés est passé de 4.747 Millions de DH au 31.12.2018 à 4.767 Millions de DH au 31.12.2019.

La répartition des encours par Fonds se présente comme suit :

Opérations	TAMWIL	FSTPME	RENOVOTEL	FORTEX	MDM INVEST	AUTO EMPLOI	TOTAL
Encours des concours et des engagements	1 740,4	2 913,3	82,4	0,9	8,3	21,8	4 767,1
Nombre dossiers	582	457	13	1	17	1 493	2 563

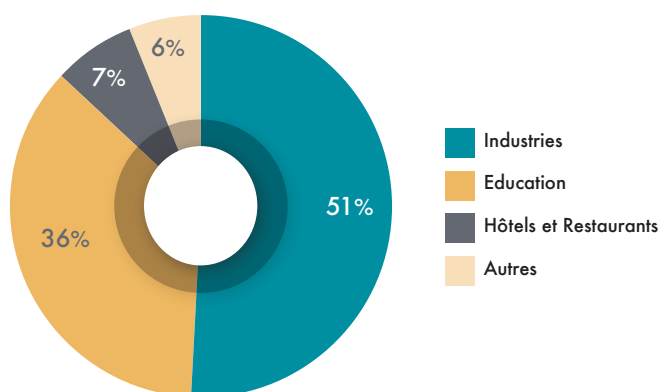
En MDH

Le Fonds TAMWIL, réceptacle principal des produits de cofinancement, hors FSFTPME, enregistre plus de 94% des engagements qui se répartissent par produit comme suit :

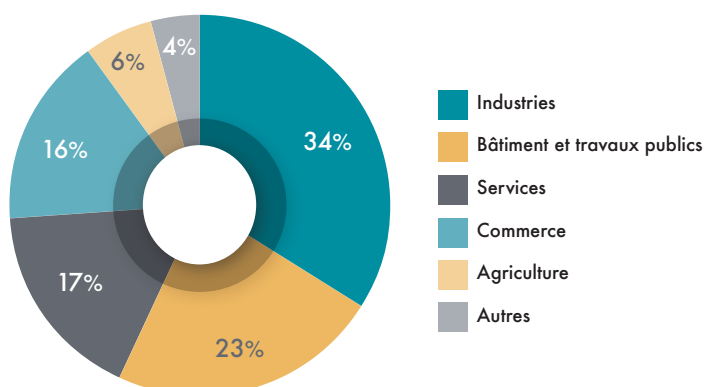
Produits	Encours des concours et des engagements	Nombre dossiers
FOMAN	15	17
FOPEP	598	309
RENOVOTEL 2010	15	6
INNOV TIC	6	4
DEV INDUSTRIE	115	28
TAMWIL INVEST	642	142
MEZZANINE EXPORT	224	58
ENSEIGNE TEXTILE	27	1
LIGNE FRANCAISE	30	6
MEZZANINE PME	66	10
GREEN INVEST	2	1
TOTAL	1 740	582

En MDH

Le secteur des industries représente 51% des engagements en volume au titre des produits de financement-cofinancement hors FSFTPME contre 36% pour le secteur de l'éducation et 7% pour l'industrie hôtelière.



Les engagements au titre du FSFTPME sont, quant à eux, répartis par secteur comme suit :



A.1.3. Encours de l'investissement et du financement des start-up

L'encours des investissements et des prêts octroyés se situe à 344,7 MDH au 31/12/2019, soit une augmentation de 7% par rapport à 2018, répartis comme suit :

En MDH	
Mécanisme	Encours des engagements
Fonds Emergence Invest	285
Fonds Innov Invest (composante Equity ³)	44
Total composante capital-investissement	329
Innov Dev (Fonds Innov Invest)	3
Innov Start (Fonds Innov Invest)	12,7
Total composante dette	15,7
TOTAL GENERAL	344,7

Au niveau de la composante capital investissement, l'effet de levier né de la mobilisation de ressources auprès d'autres investisseurs locaux et étrangers, a permis de renforcer les investissements sur le segment «petits tickets» peu couvert par le marché et ce, à travers un portefeuille de participations ventilé, fin 2019, comme suit :

- Au titre du «Fonds Emergence Invest» : Un portefeuille de participations comptant 22 PME pour des investissements de plus de 600 MDH et dont 3 participations cédées par l'un des deux Fonds Publics Privés.
- Au titre du «Fonds Innov Invest» : Un portefeuille de participations de cinq startups innovantes pour un montant total des investissements de plus de 50 MDH.

A.2. ACTIVITE «PARTICULIERS»

L'encours des concours et des engagements donnés au titre des fonds en faveur des particuliers est passé de 32.593 Millions de DH au 31/12/2018 à 32.724 Millions de DH au 31/12/2019 correspondant à un portefeuille de 322.336 bénéficiaires.

A.2.1. Encours des engagements par mécanisme

L'encours des engagements en faveur des Particuliers se présente comme suit :

En MDH						
	FOGARIM	FOGALOGÉ	FOGALEF	Enseig. Plus	Tamwil UIR	Total
Encours (MDH)	13.525	5.121	13.984	55	39	32.724
Nombre de bénéficiaires	148.010	43.257	130.162	907	-	322.336

A.2.2. Encours des engagements par banque

La répartition des encours au 31/12/2019, hors ceux au titre du fonds Tamwil UIR, permet de relever que plus de 89% des engagements sont détenus par quatre (4) banques : le Groupe BP occupe la première place avec 38 % des encours, suivi du CIH Bank (22%), la BMCE Bank (15%) et d'Attijariwafa Bank-Wafa Immobilier (14%).

³ Il comprend les fonds débloqués à hauteur de 5MDH dans le Fonds «Green Innov Invest» en cours de liquidation.

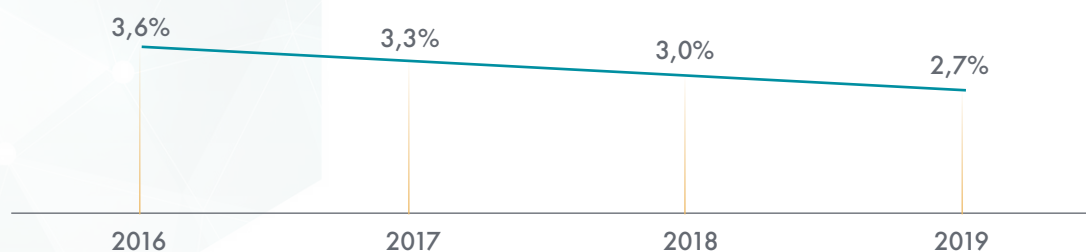
En MDH

Banques	FOGALOGÉ	FOGARIM	Enseig. Plus	FOGALEF	TOTAL	Part
Groupes BP	2 083	4 349	46	5 948	12 426	38%
CIH	669	5 742		842	7 253	22%
BMCE	1 174	2 023	3	1 836	5 036	15%
WAFA IMMO-AWB	595	670	5	3 291	4 560	14%
CDM	262	133	0	587	983	3%
SGMB	218	270	0	472	960	3%
CAM	49	119	1	534	703	2%
ABB	71	212		202	485	2%
BMCI		7		272	279	1%
TOTAL	5 121	13 525	55	13 984	32 685	100%

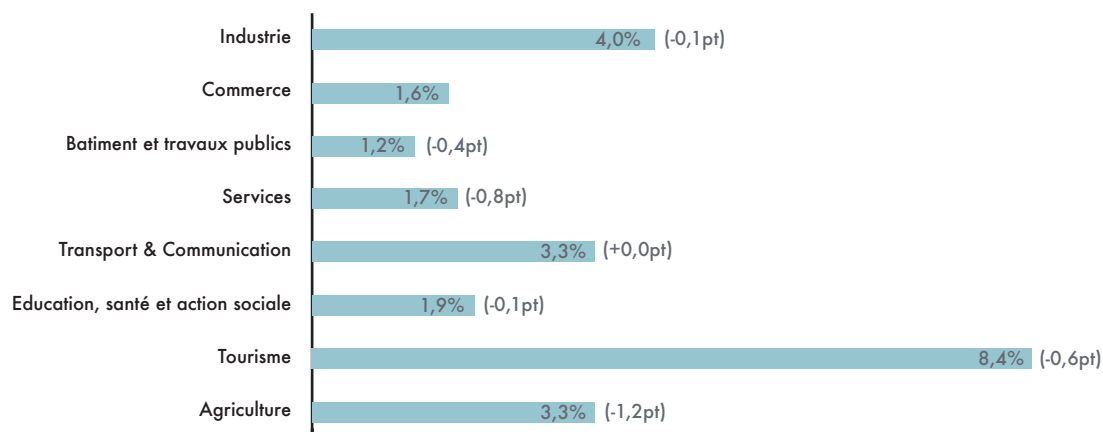
B. QUALITE DU PORTEFEUILLE

B.1. PORTEFEUILLE «ENTREPRISES»

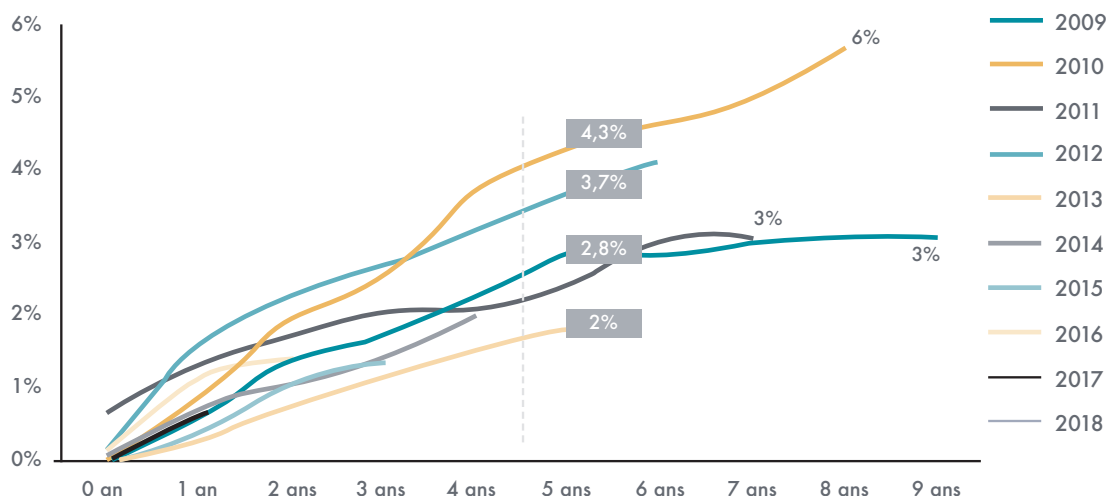
Sinistralité du portefeuille de la garantie TPME



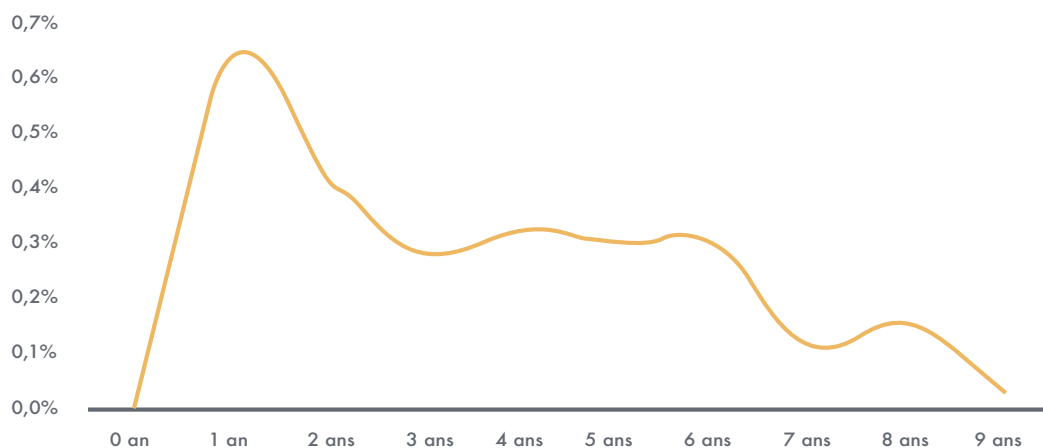
Sinistralité par secteur d'activité



Sinistralité générationnelle du fonds FGPME



Profil moyen de la sinistralité du fonds FGPME



La sinistralité du portefeuille TPME a enregistré à fin 2019 un taux de 2,7% soit une baisse de 0,3 point par rapport à fin 2018. Cette amélioration du risque s'explique principalement par la diversification des risques, apportant davantage de mutualisation ainsi que par la stabilité de la sinistralité des anciennes générations de production.

Pour le portefeuille des crédits garantis destinés au cycle d'exploitation, le taux de sinistralité enregistré a atteint un taux de 0,8%.

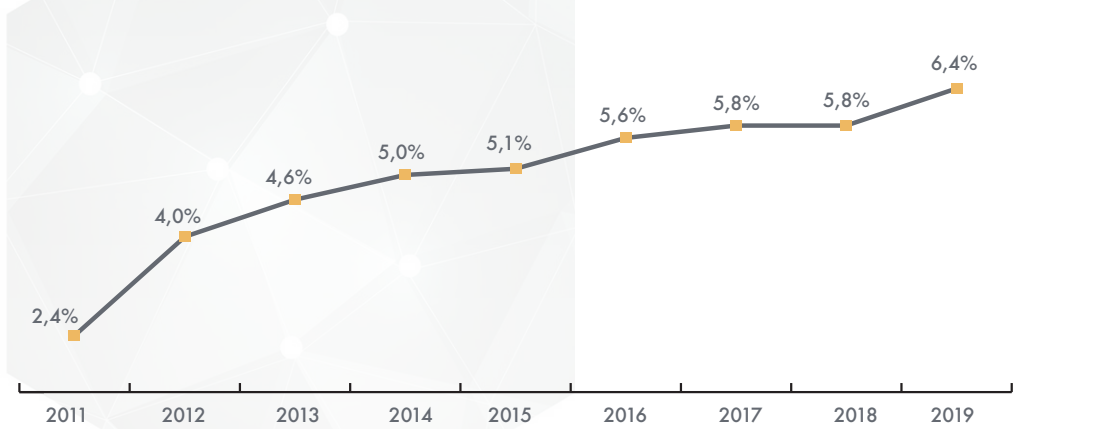
En ce qui concerne les crédits destinés à l'investissement, leur sinistralité a enregistré une baisse de 0.6 point pour atteindre un taux de 6,2% à fin 2019.

S'agissant de la sinistralité générationnelle, le taux de sinistralité finale pour toutes les générations est plutôt faible et en amélioration d'une génération de production à l'autre, mis à part l'année 2010 qui enregistre un taux de défaut comparativement élevé.

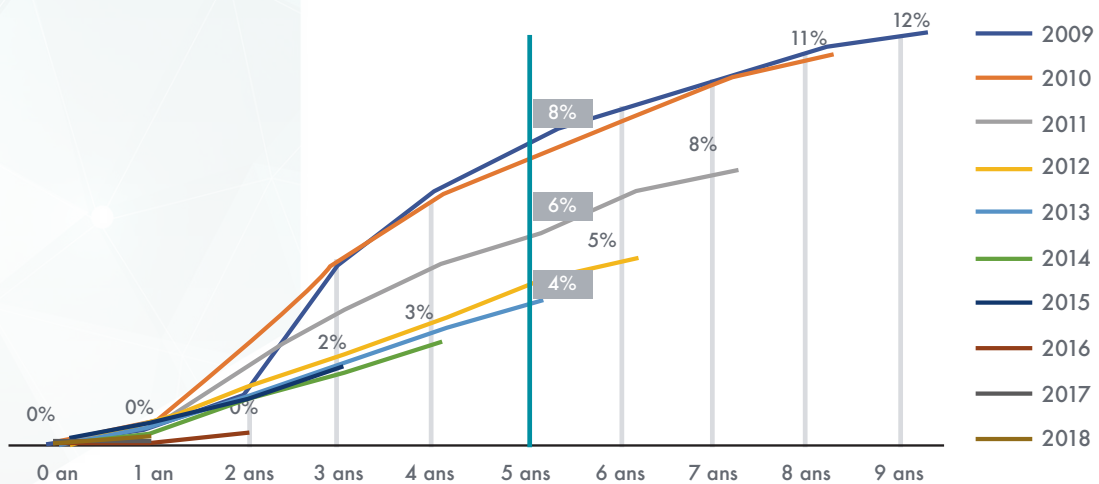
Le profil de la sinistralité générationnelle des crédits d'investissement est caractérisé par une concentration des défauts durant les premières années du cycle de vie de la génération.

B.2. PORTEFEUILLE «DAMANE ASSAKANE»

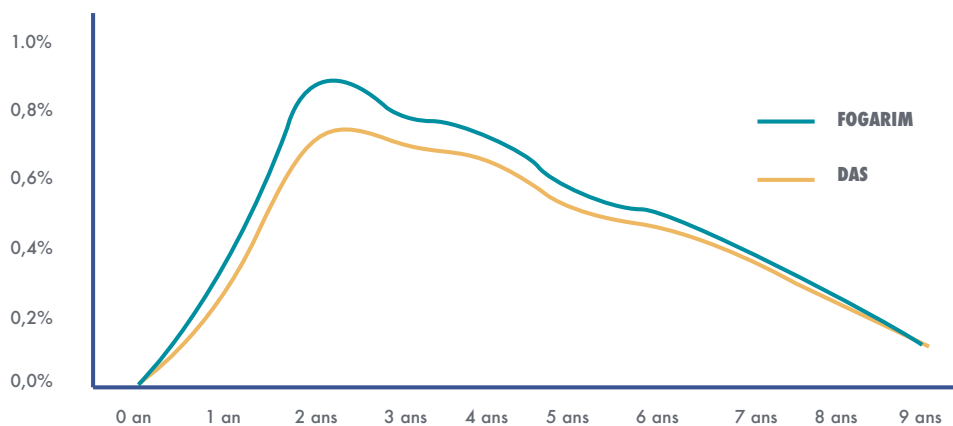
Sinistralité du portefeuille DAS



Sinistralité générationnelle Damane Assakane



Profil moyen de la sinistralité



La sinistralité du Fonds DAMANE ASSAKANE enregistre 6,4% à fin 2019, soit une augmentation de 0,6 point par rapport à fin 2018. La sinistralité de la garantie FOGARIM a accusé une hausse de 0,6 point par rapport à 2018 pour se situer à un taux de 7,8 % à fin 2019. Quant aux crédits garantis par le mécanisme «FOGALOGÉ», la sinistralité a enregistré un taux de 2,3 % (+0,3 point par rapport à 2018).

Une amélioration de la sinistralité d'une génération de production à l'autre (effet d'apprentissage). Sur un horizon de 5 ans à compter de l'origine de la génération, le taux de sinistralité de la garantie DAS se situe autour de 4% et 8%, tandis que la génération la plus risquée, celle de l'année 2009 (considérée comme année d'apprentissage) a atteint un taux de sinistralité de 12% cohérent avec le taux de sinistralité initialement prévu lors du paramétrage du fonds.

Sur un horizon de 5 ans à compter de l'origine de la génération, le taux de sinistralité de la garantie DAS se situe autour de 4% et 8%, une fourchette qui demeure inférieur au taux de sinistralité cible.

En ce qui concerne le profil de comportement des bénéficiaires des mécanismes de garantie «DAMANE ASSAKANE», le taux de défaut atteint son trend maximum à l'âge moyen de 2 ans de l'origine de chaque génération.

3- Contrôle interne et gestion des risques

A- Contrôle interne

La CCG a poursuivi en 2019 le déploiement d'initiatives de renforcement de son système de contrôle interne qui s'articule autour des dispositifs de contrôle permanent et de contrôle périodique.

Ce système permet à la CCG de s'assurer :

- De la conformité des opérations effectuées et des procédures internes avec les prescriptions légales et réglementaires en vigueur ainsi qu'avec les normes et usages professionnels et déontologiques ;
- Du respect des procédures de décisions et de prise de risques ainsi que des normes de gestion fixées par les organes de gouvernance et de supervision ;
- De la qualité de l'information comptable et financière diffusée en interne et en externe ;
- De la qualité des systèmes d'information et de communication.

B- Gestion des risques

Les principales actions réalisées durant l'exercice 2019 en matière de la gestion et pilotage des risques sont :

- Renforcement et amélioration du dispositif de reporting des risques de crédit, opérationnels et marché et maintien de la régularité dudit dispositif.
- Elaboration des notes explicatives de demande de dotation des fonds Entreprise et Logement destinées au ministère de l'économie et des finances (Principal bailleur des fonds).
- Réalisation de l'exercice de stress test des Fonds de garantie destinés à la facilitation de l'accès au financement des entreprises et à l'accession à la propriété en faveur des classes moyenne et sociale.

- Mise en place du dispositif de collecte des incidents opérationnels.
- Actualisation de la cartographie des risques opérationnelle au titre de l'exercice 2019 et ce, pour prendre en considération les nouvelles activités notamment la finance participative et l'activité de l'investissement (haut bilan) d'une part et d'autre part la nouvelle organisation mise en place.
- Réalisation du plan de contrôle permanent au titre de l'exercice 2019.
- Maintien du dispositif de la conformité à la loi 09-08 relative à la protection des données à caractère personnel.
- Réalisation du test de PCA (plan de continuité d'activité) au titre de l'exercice 2019.
- Tenue et organisation des réunions des organes de gouvernance en charge de suivi et pilotage des risques à savoir le comité interne de la surveillance des risques et deux réunions du comité d'audit et des risques (externe).

4- Communication

L'année 2019 a été particulièrement marquée par le lancement de la nouvelle offre-produits de la CCG en faveur des TPME, entièrement revue et simplifiée. Et afin d'assurer au mieux le déploiement de cette offre, la CCG a mis en place un dispositif de communication comptant une série d'actions à fort impact en étroite collaboration avec ses partenaires.

A- Rencontre nationale sur le financement de la PME

Le coup d'envoi de ce dispositif a été donné le 29 mars 2019, à travers l'organisation d'une rencontre autour du financement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) sous le thème : «Financement de la PME : possibilités offertes dans le cadre de la nouvelle offre CCG».

Cette rencontre a été l'occasion de mettre en avant la nouvelle offre-produits de la CCG entièrement repensée et modernisée afin de répondre au mieux aux exigences du marché et des entreprises marocaines.

L'évènement a pu accueillir, grâce à la mobilisation des équipes, plus de 200 participants, essentiellement les partenaires institutionnels et bancaires de la CCG. Il a en outre pu bénéficier d'une bonne couverture médiatique dans la presse écrite et électronique, avec une quinzaine d'articles. Une capsule vidéo reprenant l'essentiel des interventions lors de la rencontre a par ailleurs été réalisée et diffusée sur la chaîne Youtube de la CCG, permettant ainsi une visibilité optimale de l'évènement à travers les divers canaux de communication dont dispose notre Institution.



B- Road show annuel en faveur des acteurs financiers et des TPME

En vue d'appuyer le déploiement de la nouvelle offre à très grande échelle et sa promotion aussi bien auprès du secteur financier que des TPME marocaines, la CCG a parcouru le Maroc avec un road show comptant au total 16 rencontres à travers les principales régions du Royaume.

Huit rencontres ont été dédiées à l'information et la formation des banquiers à la nouvelle offre, et les huit autres à la sensibilisation des entreprises. Le road show, clôturé le jeudi 11 juillet 2019, a ainsi sillonné les villes de Tanger, Rabat, Marrakech, Fès, Oujda, Agadir, Casablanca et Laâyoune.

Organisé en partenariat avec la Fédération des Secteurs Bancaire et Financier (FCS), la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) et l'Association des Femmes Chefs d'Entreprises du Maroc (AFEM), ces rendez-vous ont profité à plus de 400 banquiers et plus de 300 entrepreneurs.

Avec un taux de satisfaction globale de 99%, toutes régions confondues, cette tournée régionale a eu un franc succès et a pu apporter aux différents partenaires tout l'éclairage nécessaire sur les possibilités offertes dans le cadre de la nouvelle offre CCG.

C- Campagne médiatique auprès d'une vingtaine de supports de la presse nationale

En vue de promouvoir les nouveaux mécanismes de financement lancés par la CCG, l'Institution a réalisé deux campagnes médiatiques diffusées sur un total de 28 supports de la presse écrite et électronique :

Une campagne institutionnelle, étalée sur la période allant du 29 Mars au 14 avril 2019, ayant pour objectif ultime la vulgarisation des nouveaux mécanismes en faveur d'une cible pertinente. Celle-ci s'est appuyée sur la conception et l'insertion d'une annonce presse dans 18 journaux arabophones et francophones. L'annonce a été également déclinée en bannière, pavé et habillage et insérée sur 10 sites d'information électroniques généralistes et économiques.

Une campagne produits axée sur la promotion des offres «Mezzanine PME» & «Green Invest» qui constituent la nouveauté phare de cette offre et a duré 2 semaines du 20 au 31 Mai 2019.

D- Événementiel

L'année 2019 a été riche en événements marquants pour la CCG. En plus du Road Show national et de la Rencontre nationale sur le financement des PME, la CCG a organisé une série de rencontres afin d'être au plus proche de ses partenaires, notamment l'évènement «Innov'Acteurs» dédiée aux nouvelles structures labellisées dans le cadre du FII, ainsi que de la rencontre avec la Bourse de Casablanca en faveur des entreprises du programme "ELITE".

Toujours dans l'optique de renforcer son image de marque, la CCG a en outre participé à divers forums, salons et événements autour de l'investissement et du financement des TPME, des startups et de l'entrepreneuriat innovant. Organisés par des acteurs de l'écosystème entrepreneurial (l'AMIC, la CGEM, l'AFEM, ...), ces rencontres ont permis de promouvoir les solutions et services proposés par l'institution en faveur des TPME et porteurs de projets innovants, mais aussi d'affirmer davantage son positionnement en tant qu'acteur de développement et de croissance.

E- Communication digitale

Les plateformes sociales de la CCG ont connu, au cours de cette année, un élargissement considérable de la communauté, avec un nombre de followers passé de 8.101 abonnés en 2018 à 12.248 followers en 2019, mais également du taux d'interaction.

En effet, la CCG a pu à travers lesdites plateformes, répondre et traiter les demandes d'informations plus rapidement, de susciter des interactions sur les différentes thématiques touchant de près aux métiers de la CCG (Financement, entrepreneuriat, innovation...) et de donner une information et un suivi adapté à chaque cas.

En vue d'enrichir davantage les plateformes sociales de la CCG, une série de capsules vidéo témoignages avec des startups ont été réalisées et mises en ligne. Simples, courtes et scénarisées, ces capsules ont permis de vulgariser et simplifier l'intervention de la CCG auprès des publics-cibles.

F- Relations presse et communication institutionnelle

L'année 2019 a été riche en termes de relations presse et média pour la CCG. En effet, l'institution a su renforcer sa présence sur le paysage médiatique national, grâce notamment à une stratégie de communication ciblée et une production constante de contenu.

En vue de communiquer sur ses événements marquants, la CCG a produit pas moins de 13 communiqués de presse bilingues. Ces derniers ont pu générer près de 250 retombées, dont plusieurs reportages télévisés et ce, sur l'ensemble des chaînes et supports nationaux. Autant de retombées qui ont pu conférer à la CCG une excellente visibilité auprès d'une audience riche et variée, lui permettant d'asseoir davantage sa notoriété et son image de marque.

Outre les articles, une série de dix (10) capsules vidéo ont été consacrées à des success stories de jeunes startupper ayant bénéficiés des solutions de financement du FII. Celles-ci ont été diffusées sur le site web, à raison d'une capsule toutes les deux semaines, pour être ensuite relayées sur la page Facebook de la CCG.

5- Capital humain

Politique de gestion des ressources humaines, organisation et renforcement du capital humain

En 2019, la CCG a continué le redéploiement de la nouvelle organisation qui s'inscrit dans le cadre du plan de développement 2017-2021. A cet effet, un programme d'appel à candidatures a été déployé pour le pourvoi de postes de responsabilité tant au niveau du cœur de métier que des fonctions support ayant comme objectif d'assurer des plans de relève mais également de motiver le capital humain à fort potentiel.

Ressources humaines

La CCG a renforcé ses effectifs conformément à son programme prévisionnel visant à doter les structures avec une charge de travail importante par le recrutement de collaborateurs

ayant un profil répondant aux exigences des postes à pourvoir, en fonction des besoins exprimés en interne et ce, suivant une procédure de recrutement sélective et rigoureuse.

Les recrutements effectués au cours de l'année 2019 ont permis de renforcer les structures que cela soit en relation avec les métiers de la CCG ou les métiers supports dont notamment (communication, risques, juridique, informatique, ressources humaines, achats, centres d'affaires, analyste de projets ...).

A la fin de l'exercice 2019, la CCG compte un effectif de 131 agents dont 124 cadres, soit un taux d'encadrement important de 95% avec une quasi-parité puisque la CCG compte parmi ses effectifs 62 femmes dont 59 cadres.

Mobilité interne et gestion des talents

Afin de fidéliser et de mobiliser les collaborateurs, la mobilité interne, est principalement privilégiée par rapport aux recrutements externes. Elle offre une évolution de carrière tout en permettant de capitaliser sur l'expérience et l'expertise acquises au sein de l'établissement.

Ainsi, au cours de l'exercice 2019, 20 cadres ont été promus vers de nouveaux postes suivant la procédure de l'appel à candidature et après un examen poussé de leurs aptitudes à relever les nouveaux défis s'attachant à leurs nouvelles fonctions et missions.

Concernant les outils de gestion des ressources humaines, les fiches de postes y compris pour les nouveaux métiers et nouvelles fonctions de l'organigramme ont été mises à jour.

Formation : un effort soutenu en faveur du développement des compétences

Consciente des exigences liées à l'évolution de l'activité de garantie et de la modernisation des techniques des métiers supports, la CCG a poursuivi, au cours de l'année 2019, l'effort d'investissement dans la formation en faveur des cadres afin de leur permettre une montée en expertise et le développement des compétences.

Afin d'accompagner l'évolution fonctionnelle des cadres de la CCG, divers programmes de formation ont été planifiés au cours de ladite année dont 3 formations diplômantes.

Les formations diplômantes ont pour objectifs de favoriser la montée en expertise, d'accroître la motivation du personnel et d'améliorer les techniques managériales. Les autres formations quant à elles visent à renforcer la maîtrise des nouveaux métiers de la CCG ainsi que les connaissances nécessaires au perfectionnement des métiers supports.

L'année 2019 fût également marquée par le 70ème anniversaire de création de l'institution. A cette occasion, une journée de Teambuilding a été organisée en faveur de l'ensemble du personnel.

En outre, une dizaine de missions à l'international ont permis aux collaborateurs une montée en expertise en matière de meilleures pratiques dans le domaine de la garantie institutionnelle, du management des projets innovants, du financement des startups et des TPME ainsi que l'amélioration de l'accès du financement au logement et de la finance participative.

Communication interne

Dans le cadre du développement de la communication interne, la CCG a mis en place une newsletter mensuelle qui regroupe un ensemble de rubriques destinées à informer l'ensemble du personnel des nouveautés ainsi que des activités de la CCG. La newsletter a également comme objectif d'aider au développement personnel des employés en leur apportant des conseils et des astuces pour réussir dans leur quotidien personnel et professionnel.

Dans le même contexte et afin de développer l'esprit sportif chez quelques collaborateurs, une équipe de football a été sélectionnée pour jouer aux couleurs de la CCG.

Départs

Dans le cadre de la rationalisation de la gestion de ses ressources humaines, la Caisse Centrale de Garantie a mis en oeuvre en 2019 un plan de départ volontaire à la retraite au profit de son personnel. Deux personnes ont bénéficié de cette opération.

Le turnover lié aux démissions a connu une hausse lors de cet exercice et avoisine les 7%. La multiplicité des démissions est induite par la non-compétitivité des salaires par rapport aux autres organismes similaires pour les personnes séniors et ayant de nombreuses années d'expérience.

Amélioration du cadre de travail

Durant l'année 2019, afin d'améliorer le cadre du travail à travers la mise à niveau du siège et l'augmentation de sa capacité, un programme de réaménagement ambitieux a été entrepris. Ainsi, La CCG a démarré les travaux de réaménagement suite à un appel d'offres lancé courant cette même année.

Durant cet exercice, la CCG a également procédé au déménagement de deux de ses centres d'affaires notamment celui d'Agadir et d'Oujda dans l'objectif de mieux les positionner dans la région et aussi de les adapter à la taille de leurs effectifs futurs.

6- Système d'information

En 2019, l'activité de la direction des systèmes d'information (DSI) s'est focalisée sur la finalisation des projets relatifs au Schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) 2017-2021. Ces projets concernent notamment les axes suivants :

- Renforcer et poursuivre la transformation digitale des activités
- Assurer une couverture fonctionnelle maximale ;
- Renforcer la relation Client/Prestataire et DSI ;
- Mettre en place un système décisionnel ;
- Renforcer le système de back-up ;
- Accentuer la veille sécuritaire IT.

La CCG dispose d'un ensemble de systèmes d'information aptes à prendre en charge différents domaines, dont les principaux sont :

- SIAF : système d'information de gestion des activités ;
- GL : ERP de comptabilité et de gestion des flux financiers ;

- Perinity : ERP de gestion des actifs financiers ;
- GGR : plateforme de gestion globale des risques ;
- RH : Gestion administrative RH et paie du personnel ;
- GED : Gestion documentaire et bureau d'ordre

Ces différents systèmes sont reliés entre eux pour assurer l'intégration souhaitée par les utilisateurs et sont constamment revus pour suivre l'évolution des besoins induits par la multitude de métiers que l'institution développe.

A- Assurer la couverture fonctionnelle :

Afin d'offrir aux collaborateurs un seul système centralisé et minimiser le suivi de plusieurs systèmes hétérogènes (Applications, fichiers Excel...), la DSI a entamé l'intégration de toutes les fonctionnalités gérées extra SIAF notamment l'activité d'Innovation, le recouvrement, Adl Sakane, Tamwil UIR.

En outre, la célérité de la croissance de la CCG et de ses stratégies fait naître perpétuellement de nouvelles exigences fonctionnelles ou de nouveaux projets. Dans ce cadre, la DSI a intégré dans le SIAF, la nouvelle offre de garantie et de financement suite à sa reconfiguration intervenue durant le premier trimestre, le nouveau mécanisme de la Microfinance et a assuré le suivi de développement de la plateforme Fine Créa devant être dédiée à créer une market place pour les promoteurs de projets et les banques souhaitant financer leurs projets.

B- Mettre en place un système décisionnel :

Afin d'aider les managers à suivre les réalisations et prendre les décisions, la DSI a conduit la mise à niveau du système décisionnel en collaboration avec un prestataire externe à travers la mise en place d'un datamart d'indicateurs stratégiques permettant de générer des tableaux de bord selon différents axes appropriés.

C- Renforcer la relation Client/Prestaire DSI :

Afin de dimensionner le système d'information en adéquation avec les besoins exprimés, la DSI adopte l'approche agile qui repose sur le découpage du projet en plusieurs itérations.

Chaque itération inclue des travaux de spécifications fonctionnelles, de conception, de développement et de test. A la fin de chacune de ces itérations, l'entité cliente valide et réceptionne le produit correspondant à une itération. Ces itérations s'enchainent en coordination avec le client ou le prestataire jusqu'à aboutir au produit final complet.

D- Renforcer le système de back-up :

Afin d'assurer la protection des données et la pérennité de l'activité de la CCG, de nombreuses solutions de sauvegardes ont été mises en place à savoir : la sauvegarde des boites emails, la sauvegarde des machines virtuelles et physiques, le renforcement des sauvegardes des utilisateurs par un cluster NAS. Ces solutions viennent en complément du plan de secours informatique PSI déjà en place.

En outre, la DSI a augmenté la capacité de performances de ses bases de données.

E- Accentuer la veille sécuritaire IT :

Pour faire face aux vulnérabilités logicielles critiques, la CCG a industrialisé la gestion des correctifs logiciels en mettant en place un système de «patch management» qui assure le déroulement du processus de détection, d'analyse et de déploiement des mises à jour de sécurité logicielles.

7- Etudes et analyses thématiques

Au cours de l'exercice 2019, la CCG a initié et réalisé différentes études et analyses portant sur le lancement des produits prévus dans le cadre du plan de développement (opérationnalisation du dispositif de financement de l'économie verte, refonte de l'offre produit, cadre institutionnel et prudentiel...).

8- Création de la fenêtre participative «SANAD TAMWIL»

En date du 22 avril 2019, la Caisse Centrale de Garantie a franchi une étape importante, avec l'obtention de l'agrément de Bank Al Maghrib pour exercer l'activité de la finance participative à travers la fenêtre dénommée «SANAD TAMWIL».

La circulaire fixant les conditions d'exercice de l'activité participative par la Caisse Centrale de Garantie, publiée en date du 18 avril 2019, ayant exigé une autonomie de la fenêtre et une séparation pure et parfaite entre l'activité de cette dernière et celle de la Caisse Centrale de Garantie.

La fenêtre participative «SANAD TAMWIL» s'est penchée durant l'année 2019 sur la finalisation de la mise en place du système de facilitation de l'accès au financement participatif, à travers notamment :

- La mise en place d'un organigramme dédié à la fenêtre «SANAD TAMWIL», incluant une fonction de conformité aux avis du CSO, et permettant une étanchéité des fonctions relatives à l'activité participative, en matière de gestion des dossiers de garantie et de financement, notamment l'octroi, le suivi, la mise en jeu et le recouvrement ;
- Le recrutement des ressources qualifiées requises ;
- L'organisation d'une série de réunions avec les experts du Comité Charia de la Finance Participative, en présence des représentants du Ministère chargé des finances et de Bank Al Maghrib, afin de finaliser les projets de conventions, cadre et de coopération, relatives aux fonds suivants :
 - o **DAMANE MOUKAWALA** : Fonds de garantie des financements participatifs en faveur de la TPME, permettant la favorisation de la réalisation des projets de création ou de développement d'entreprises.
 - o **DAMANE ISKANE** : dédié à la garantie des financements participatifs en faveur des catégories ciblées de particuliers et ce, afin de leur permettre d'acquérir ou/et de construire leurs logements ;
 - o **TAMWIL MOUCHTARAK** : destiné au cofinancement avec les banques et fenêtres participatives de programmes d'investissement portés par les entreprises ciblées.

Ces réunions ont concerné, également, la validation, en plus des conventions relatives aux fonds précités, de modèles de conventions-types DAAM ISKANE, devant servir de support pour la création de différents fonds de bonification des financements participatifs immobiliers (sous forme de prise en charge d'une partie de la marge) en faveur des adhérents des organismes d'oeuvres sociales partenaires.

- La mise en place d'un système d'échange avec les banques et fenêtres participatives concernant les différents produits, ainsi que la détermination des règles de gestion et l'expression des besoins au DSI ;
- L'organisation de réunions avec Bank Al Maghrib afin de définir les paramètres à adopter par la fenêtre «SANAD TAMWIL» en matières comptable et financière ;
- L'obtention d'un code Bank Al Maghrib dédié à la fenêtre «SANAD TAMWIL» ;
- L'organisation de formations sur les différents aspects du métier de la finance participative en faveur des équipes de SANAD TAMWIL et de la Caisse Centrale de Garantie.



SYSTEME DE PILOTAGE DES RISQUES ET DE CONTROLE INTERNE

Systeme de pilotage des risques et de controle interne

1- Systeme de gestion des risques

La CCG, en tant qu'instrument de l'Etat en matiere de politique economique et sociale, assure la mise en oeuvre des orientations des pouvoirs publics visant la facilitation de l'accès au financement aux operateurs economiques et aux populations cibles grace au partage des risques et à la complementarite de ses interventions avec celles des institutions de financement, plus particulierement les etablisements de credit.

Compte tenu de la nature de cette mission de copreneur du risque et en tant qu'etablisement de credit, divers risques peuvent compromettre la solvabilite et la perennite de la CCG et remettre en cause ainsi, l'atteinte de ses objectifs.

Pour faire face à ce defi et afin de maitriser les consequences financieres de son activite, tout en veillant au respect de la reglementation en vigueur, la Caisse surveille continuellement les risques auxquels elle s'expose. Cette surveillance s'effectue notamment au moyen d'outils et methodes conçus pour cette fin ainsi que de revues et analyses des engagements suivant differents axes. De ce fait l'activite de la gestion des risques au sein de la CCG suit un processus standardise, qui se declina en fonction des etapes suivantes :

- Identification et analyse des risques : Cette phase consiste à inventorier et centraliser, par les responsables des entites et processus, les principaux risques pouvant affecter de façon importante leurs activites et l'atteinte des objectifs strategiques de la CCG ;
- Evaluation et hierarchisation des risques : Les services en charge de cette mission apprecient l'impact potentiel des principaux risques et la frequence de leur survenance (incidence financiere, humaine, juridique ou sur la reputation de l'Etablissement). Selon la nature des risques evalues, les outils d'evaluation peuvent etre des approches qualitatives ou des methodes quantitatives et statistiques de modelisation et de simulation ;
- Maitrise et attenuation des risques : Cette activite porte sur l'elaboration, par les responsables processus avec l'assistance et l'accompagnement de l'entite en charge de la gestion des risques, des mesures et des plans d'action appropries pour permettre de maintenir les risques majeurs à des niveaux tolerables tels qu'ils sont fixes par la CCG ;
- Suivi et pilotage des risques : l'interet de cette tache tient à l'examen regulier des resultats des controles mis en place pour s'assurer de leur efficacite à maitriser le risque à un niveau acceptable, par le biais des indicateurs cles de surveillance des risques.

A- Dispositif de la gestion du risque de credit

A.1. ENGAGEMENT FINANCIER ET SUIVI DES OPERATIONS

Le processus d'engagement de la CCG varie selon le type de beneficiaires (personne morale ou physique), le montant de l'engagement et le type d'intervention de la CCG (cofinancement ou garantie). Le dispositif de surveillance du risque de credit, actuellement en vigueur, couvre l'ensemble des etapes de l'exposition au risque. Il s'etend de la date de l'etablisement de la

relation jusqu'à l'indemnisation de l'établissement de crédit suite à la mise en jeu éventuelle de la garantie, sans oublier la phase de la réalisation des sûretés et les créances récupérées.

a) Etape antérieure à l'engagement

La demande de garantie ou de cofinancement est introduite par la banque qui s'assure au préalable de la conformité des dossiers aux conditions d'éligibilité stipulées dans les conventions qu'elle a conclues avec la CCG. Ces requêtes remises au siège ou aux Centres d'affaire de la Caisse sont analysées et, le cas échéant, agréées si les conditions d'octroi sont dûment remplies.

A titre d'illustration, lors de l'analyse des dossiers de crédit en faveur des entreprises, la CCG se focalise sur les points suivants :

- La nature des activités exercées par le promoteur ainsi que sa situation financière et sa capacité de remboursement ;
- La viabilité du projet objet du financement ;
- La solvabilité de la contrepartie ;
- La qualité des sûretés souscrites en couverture des engagements de la CCG ;
- Toutes autres informations jugées utiles permettant aux décideurs une appréciation complète du risque.

Concernant les demandes de garantie émanant des Particuliers, l'analyse des dossiers est menée à l'aide du Système d'Information où sont implémentées les conditions à satisfaire et les règles à respecter, conformément à la convention relative à la gestion du Fonds de garantie concerné. La vérification de la validité des dossiers s'effectue automatiquement lors de l'envoi des données par la banque.

b) Prise de décision

La décision d'engager la Caisse incombe à l'une des entités ci-après désignées suivant l'importance du projet :

- Les comités de garantie internes habilités à statuer sur les demandes de garantie portant sur un montant inférieur au plafond d'engagement ;
- Le comité de garantie externe compétent pour les dossiers dépassants le plafond d'engagement. Ce comité est composé de personnes habilitées par la CCG et d'un représentant du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration ;
- Le comité de cofinancement externe compétent pour les dossiers de financement conjoint avec la banque. Ce comité tripartite est constitué de membres de la CCG, d'un représentant du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration et d'un représentant du Ministère de tutelle du secteur d'activité concerné par le financement sollicité (Ministère de l'Enseignement, Ministère de l'Industrie...).
- Le comité du Fonds de soutien pour la TPME habilité à statuer sur les demandes de financement respectant les dispositions du cadre conventionnel régissant l'instrument en question. Ce comité est constitué des membres de la CCG, un représentant de la société gestionnaire du fonds de garantie des dépôts bancaires et un représentant de Bank Al-Maghrib.
- Les banques mandatées pour statuer sur les demandes de garantie émanant de certaines TPE et ce, en vertu des délégations de pouvoirs dûment consenties par la Caisse.

c) *Matérialisation de l'engagement*

Toutes les opérations relatives à la mise en place de la garantie ou du cofinancement s'effectuent au niveau central, notamment la préparation des actes de garantie, l'établissement des contrats de crédit, en cas du cofinancement, et par la suite le déblocage des crédits et la réception de leurs tableaux d'amortissement. Le début de l'exposition au risque coïncide avec l'utilisation des crédits concernés.

d) *Suivi de l'engagement et du risque*

Cette fonction met en relation les Départements suivants agissant dans le cadre de leurs prérogatives respectives :

- Le département de suivi des engagements compétent dans la collecte, l'analyse et la fiabilisation des informations transmises par les banques, sur la situation de l'encours, les impayés et les sinistres.
- Le département de la gestion des risques est tenu d'analyser la qualité et l'évolution du portefeuille, tout en veillant à l'adéquation des fonds de garantie avec les risques encourus.

e) *Dénouement de l'engagement*

L'engagement de la CCG connaît son achèvement de deux manières différentes, à savoir :

- Le remboursement intégral du crédit sans incidents de paiement nécessitant l'indemnisation de la banque créancière ;
- La défaillance du bénéficiaire poussant la banque à demander la mise en jeu de la garantie de la Caisse.

A.2. DISPOSITIF DE LA GESTION DU RISQUE DE CREDIT

A.2.1. *Organisation de surveillance du risque de crédit*

Le système de contrôle interne dont dispose la CCG consiste en l'exploitation d'un ensemble de mécanismes conçus pour s'assurer en permanence de la surveillance des risques, notamment :

- La conformité aux lois et règlements régissant l'activité de la CCG.
- La vérification de la régularité des opérations et du respect des procédures internes.
- La maîtrise et le contrôle des risques.
- La fiabilité des informations financières.

Quant à la surveillance et à la gestion des risques de crédit, elles sont menées comme suit :

- Le suivi permanent

La gestion et le pilotage du risque de crédit est assumée par le Département des Risques et de Conformité. Il exerce en toute indépendance le contrôle permanent de second niveau (postérieur à l'octroi) des risques de crédit. Il lui échoit également de mener des études rétrospectives et prospectives de la sinistralité, veiller à l'équilibre des Fonds, identifier les causes des éventuels écarts et réfléchir aux solutions susceptibles d'y remédier.

- Les comités de surveillance et de pilotage des risques de crédit

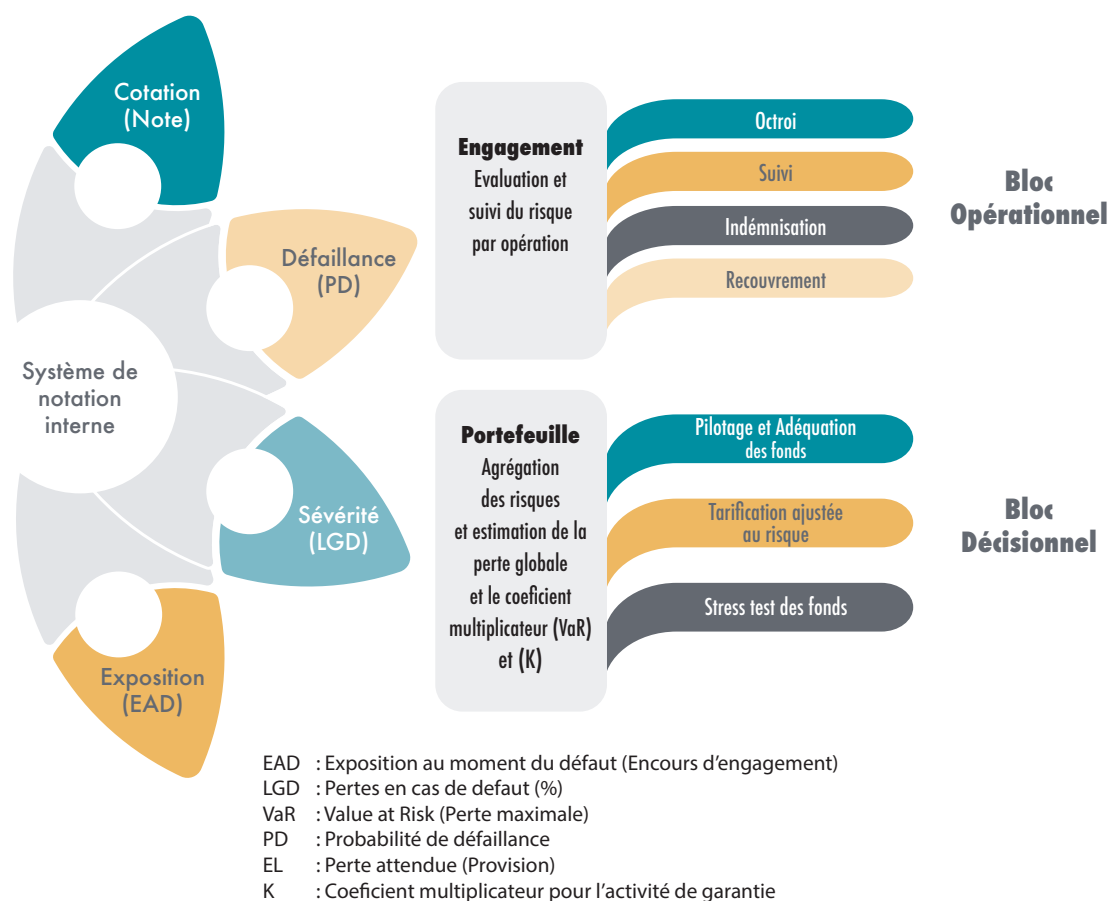
Outre le Département des Risques et de Conformité, sont impliqués dans la maîtrise du risque de crédit les organes ci-dessous énumérés :

- Les Comités de garantie ;
- Le Comité d'évaluation des provisions ;
- Le Comité de Mise en jeu

- Le Comité de surveillance des risques ;
- Le Comité d'audit et des risques ;
- Le Conseil d'Administration.

A.2.2. Dispositif de la gestion du risque de crédit

Dans le cadre de son expansion et afin de soutenir le rôle du système national de la garantie, la CCG s'est inscrite dans un processus de modernisation et de renforcement de ses outils de management particulièrement l'extension et l'amélioration de son dispositif de la gestion globale des risques.



La plateforme dédiée à la gestion et au pilotage des risques de la CCG est en mesure de permettre l'évaluation, le pilotage et l'aide à la prise des décisions concernant l'ensemble des risques auxquels est confrontée l'Institution notamment les risques de crédit, marché, opérationnels et non-conformité.

Le dispositif de la gestion du risque de crédit repose sur deux blocs, le premier est opérationnel au service des métiers pour mieux appréhender les risques sur base individuelle (bénéficiaire, opération) et un 2ème bloc à caractère décisionnel destiné au pilotage de l'activité et des fonds.

Les modules et systèmes constituant le dispositif de management des risques de crédit sont les suivants :

- Système de cotation

Élargi à l'ensemble des types de bénéficiaires de la CCG à savoir TPME et Particuliers (logement, études supérieures), il permet d'évaluer le risque de défaut au moment de l'octroi en affectant une note/score à chaque bénéficiaire /opération.

- Module de suivi de la qualité du portefeuille

Il intervient une fois l'opération mise en place. Il a pour objet le suivi de la qualité du risque de crédit durant tout son cycle et ce, à travers l'actualisation régulière de la probabilité de défaut (PD) et l'estimation de la perte en cas de défaut (LGD) et la perte estimée (EL) par opération. Le processus se base principalement sur la note de l'opération calculée au moment de l'octroi, l'ancienneté du crédit et les impayés enregistrés le cas échéant.

- Système de la surveillance de l'adéquation des engagements des fonds

Ce système permet de déterminer les coefficients multiplicateurs des produits/fonds et ce, pour fixer le plafond optimal des engagements des fonds, au regard des dotations sans les exposer au risque d'insolvabilité et d'illiquidité.

Ce système de pilotage des fonds est constitué de deux composantes : i) l'évaluation de la PD, LGD, EL du portefeuille/Fonds ; ii) l'estimation de la perte inattendue VaR à des niveaux de confiance et des horizons différents.

- Module de stress testing

Il s'agit d'un module de pilotage et de surveillance de l'adéquation des fonds, mis en place en 2017 dans le cadre de l'assistance technique de la Banque Mondiale, ayant pour objectif d'apprécier la résilience des fonds de garantie lorsqu'un choc macroéconomique défavorable survient d'une façon exceptionnelle mais plausible.

L'outil de stress test mis en place par la CCG permet de définir des scénarii macroéconomiques sur un horizon temporel et d'estimer la perte attendue (EL) et la Value at Risk (VaR) stressée.

La comparaison entre la résultante de chaque scénario macroéconomique et les ressources financières disponibles du fonds de garantie permet de prévoir les dotations qui lui seraient nécessaires pour résister à un tel choc.

- Module de tarification ajustée au risque

Le module de la tarification a été mis en place courant l'exercice 2017 dans le cadre de l'assistance technique de la Banque Mondiale. Il permet de déterminer le coût potentiel des mécanismes d'intervention de la CCG (garantie et cofinancement), tout en prenant en considération les charges sous-jacentes aux opérations de garantie/financement, à savoir les charges d'exploitation, le coût de refinancement et le coût du risque.

La comparaison entre le coût potentiel estimé et la tarification appliquée en vigueur aux bénéficiaires de l'intervention de la CCG, permet de définir le niveau de la contribution de l'Etat Marocain (subside de l'Etat) en matière de la facilitation de l'accès au financement des TPME et de l'accès à la propriété en faveur des classes sociale et moyenne.

B – Dispositif de la gestion du risque de marché

L'activité de placement des disponibilités de trésorerie est caractérisée par une politique prudente qui vise en priorité la sécurité des Fonds. De ce fait, le portefeuille des titres financiers de la CCG est composé, essentiellement, des Bons du Trésor détenus jusqu'à l'échéance et prédestinés à la finalité d'investissement et non de spéculation.

Les risques majeurs inhérents à l'activité de placement de la CCG sont :

- Risque de la gestion Actif-Passif (ALM) : correspond aux déphasages entre les engagements futurs des fonds notamment les indemnités des MEJ et le cash disponible ;
- Risque de taux fixes : correspond à la dépréciation de la valeur marché des portefeuilles d'investissement à taux d'intérêt fixe notamment les obligations (essentiellement les bons du trésor) ;

- Risque de taux variables : correspond à la dépréciation de la valeur marché des portefeuilles d'investissement à prix variable notamment les OPCVM.

A cet égard, la CCG a mis en place une plateforme (outil et modèles) pour mieux piloter le risque marché et qui permet de :

- Prévenir le risque de déphasage entre les placements réalisés, la trésorerie disponible des Fonds et les engagements du Fonds (indemnisation de la sinistralité)
- Déterminer le montant et les maturités convenables pour le placement des disponibilités compte tenu des flux affectant les ressources des Fonds (sinistres, recouvrement, commission...).
- Evaluer la VaR (à un horizon d'un an et un niveau de confiance de 99%) des risques de marché sur base individuelle (risque par risque) et sur base consolidée (l'ensemble des risques marché).
- Procéder à des simulations (modification, ajout ou suppression d'un actif).

Cette plate-forme de pilotage des risques marché est connectée à la base de données du SI-Métier avec ces deux composantes garanties et financement, ainsi qu'au système d'information lié à la gestion opérationnel de l'activité de placement.

Pour mieux gérer et maîtriser le risque de dépréciation de ses actifs de placement notamment le risque taux, la CCG a mis en place un module de suivi de la performance et de rendement des portefeuilles d'investissement et de placement. Ce module repose sur une panoplie des indicateurs et tableau de bord dédiés à chaque poche d'actif à l'image de ce qui est pratiqué par les organismes d'OPCVM.

C – Dispositif de la gestion des risques opérationnels

Les risques opérationnels se définissent comme étant les risques de pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable aux procédures, aux personnels, aux systèmes internes et à des événements extérieurs.

Le dispositif de la gestion des risques opérationnels repose sur les principes suivants :

C.1. IDENTIFICATION ET COTATION DES RISQUES OPERATIONNELS

a. L'élaboration de la cartographie des risques

Les étapes de préparation de la cartographie des risques sont :

- La définition des processus et des sous processus ;
- L'identification des risques par nature et par sous processus ;
- La cotation des risques en déterminant la probabilité de survenance de chaque risque, sa gravité et son niveau de maîtrise (contrôles existants) ;
- La définition des KRI : Key Risk Indicators

Cette cartographie fait l'objet de mises à jour régulières afin de tenir compte de l'évolution du profil des risques opérationnels de la CCG.

b. La collecte des incidents

La collecte et l'analyse d'informations sur les incidents opérationnels internes procurent des renseignements utiles pour évaluer l'exposition de l'établissement au risque opérationnel au moyen du contrôle des événements du risque au fil du temps et de l'accumulation de données à leur propos.

Les évènements de risques remontés sont pris en considération lors de l'exercice de mise à jour de la cartographie des risques opérationnels.

C.2. ARRETE DES PLANS D'ACTION ET LA DEFINITION DES KRI

Il s'agit de l'élaboration des plans d'action relatifs aux risques majeurs ainsi que de la définition des KRI. Ces derniers représentent des indicateurs de risque et de rendement servant à contrôler les principaux facteurs d'exposition aux risques opérationnels importants. Ces indicateurs, conjugués aux déclencheurs de contrôle et de signalement aux échelons supérieurs.

C.3. CALCUL DE LA PERTE POTENTIELLE

Après le recensement, l'évaluation et la définition des outils de suivi et de maîtrise, il s'agit d'estimer la perte potentielle inhérente aux risques opérationnels sur un horizon de 12 mois, et ce, par le biais d'un outil de simulation dédié.

D. Dispositif de la gestion du risque de non-conformité

La Caisse Centrale de Garantie est soumise aujourd'hui à des contraintes réglementaires de plus en plus importantes, notamment en matière de gestion des risques de contrepartie, de marché, opérationnel et de non-conformité. Intégrer les différentes normes et assurer une veille réglementaire efficace représentent les principaux enjeux de la «Conformité».

La «Conformité» est une fonction indépendante chargée du suivi du risque de non-conformité, défini comme étant le risque d'exposition d'un établissement à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'inobservation des dispositions légales et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités.

Le pilotage du dispositif de la gestion du risque de non-conformité est assuré par le département des risques et conformité, il repose sur :

a. La veille réglementaire

Il s'agit de suivre l'évolution de l'environnement réglementaire dans lequel évolue la CCG, en effectuant une mise à jour régulière du fonds documentaire initialement constitué, le but étant d'intégrer tout changement ou modification concernant les textes applicables aux opérations effectuées par l'établissement.

b. La cartographie des risques de non-conformité

Elle consiste en l'identification et l'évaluation des risques de non-conformité à travers la mise en exergue, pour chaque activité de la CCG, des réglementations et législations recensées lors de la première phase ainsi qu'en s'attardant sur les dispositions du code de déontologie. Le non-respect de ces éléments engendrant un risque de non-conformité.

c. Les plans d'actions d'atténuation des risques de non-conformité

Suite à la réalisation de la cartographie des risques et en fonction du niveau de conformité aux exigences réglementaires, des plans d'actions sont établis par la structure «Conformité» le but étant de réduire au maximum la fréquence de survenance ainsi que l'impact des risques de non-conformité.

Le suivi des réalisations et le pilotage des plans d'actions sont également assurés par la fonction «Conformité» et ce en collaboration avec l'ensemble des structures de la caisse.

d. La réalisation des missions de contrôle de la conformité

Il s'agit d'organiser des interventions dans le but de s'assurer du respect de la politique de conformité

et des instructions formulées à l'occasion d'un dysfonctionnement détecté antérieurement ou d'une nouvelle prise en charge d'une exigence réglementaire, ...

e. L'élaboration du reporting

A travers la communication périodique des résultats des travaux effectués et des observations formulées lors des interventions du service aux acteurs concernés.

E. Plan de continuité d'activité

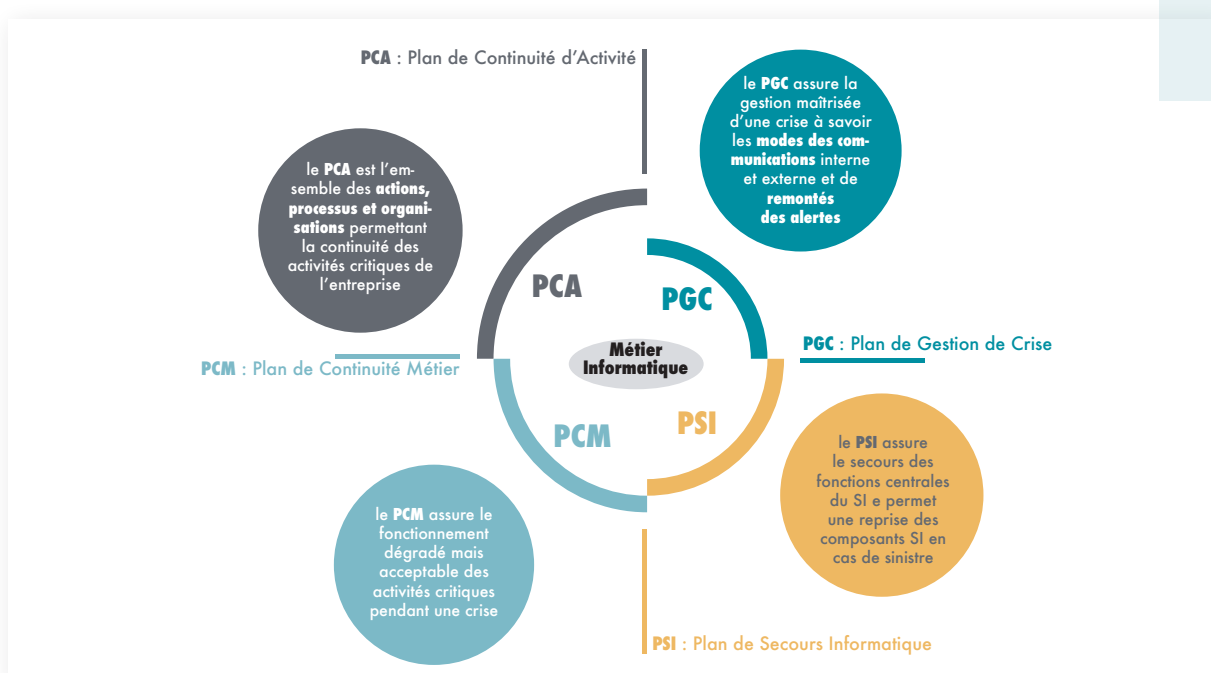
E.1. OBJECTIF & DESCRIPTION

Le Plan Continuité d'Activité (PCA) est l'ensemble de mesures visant à assurer, selon divers scénarios de crises, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien des prestations essentielles de l'institution puis la reprise planifiée des activités.

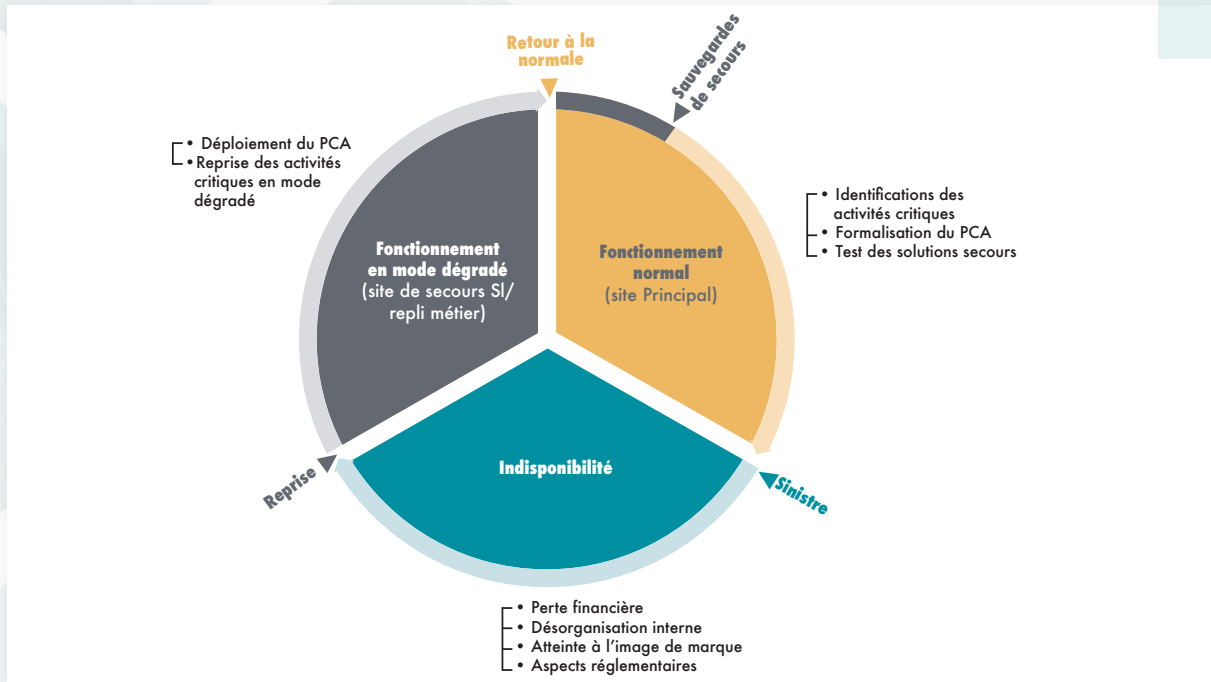
Son objectif est d'assurer la continuité du service, par les moyens adéquats nécessaires au respect des engagements vis à vis des clients internes/externes.

En vertu de la directive de Bank Al-Maghrib, le (PCA) est un plan d'actions écrit qui expose les procédures et détermine les processus et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations d'une organisation en cas de perturbation opérationnelle.

Il se décline en plusieurs niveaux :



Un PCA rassemble l'ensemble des moyens organisationnels, techniques, humains et contractuels mis en œuvre afin de reprendre les activités de l'entreprise, à la suite d'un sinistre extrême. Son mode de fonctionnement est détaillé comme suit :



E.2. MISE EN ŒUVRE DU PCA DE LA CCG

La CCG a mis en œuvre un Plan de Continuité d'Activité (PCA) répondant aux exigences de reprise métiers et informatiques.

La stratégie adoptée par la CCG pour le déploiement du secours informatique consiste à externaliser ce dernier. Ainsi, La DSI a contracté un service de type DRaaS (Disaster Recovery As A Service) avec un prestataire marocain.

Une telle stratégie permet à la CCG de se doter d'un secours informatique personnalisé et évolutif tout en gardant les données de l'établissement sur le territoire marocain.

2- Dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de la CCG s'articule autour d'un ensemble de moyens, de procédures, de fonctions et d'actions adaptés aux caractéristiques de l'Établissement et de ses centres régionaux.

Ce dispositif permet de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité. Il contribue ainsi à la maîtrise des activités, à l'efficacité des traitements et à l'utilisation efficiente des ressources. Il se décline en deux niveaux de contrôle permanent indépendants et un niveau de contrôle périodique.

A- Le contrôle permanent :

Le contrôle permanent s'effectue à travers deux niveaux. Le premier niveau recouvre tous les aspects de la gestion des processus (hommes, procédures et systèmes) et les autocontrôles exercés par les opérationnels. Il est du ressort des directions opérationnelles de la CCG et recouvre les contrôles hiérarchiques, ciblés sur les points les plus délicats exercés par l'encadrement.

La hiérarchie assure ainsi le management opérationnel des contrôles de premier niveau à travers l'analyse des risques, la proposition de contrôles de premier niveau, la documentation et la mise à jour des procédures, la recherche des validations nécessaires, la surveillance des contrôles de premier niveau, l'enregistrement et l'analyse des incidents, l'exploitation des reportings des

risques et de contrôle de second et troisième niveaux, et le cas échéant, la mise en œuvre des actions de réduction de risques.

Le deuxième niveau du contrôle permanent est réalisé, en continu, par les fonctions de la gestion des risques et de la conformité qui contribuent à la prévention et au contrôle des risques à travers notamment :

- La fonction «Conformité» qui est tenue de suivre l'évolution de l'environnement réglementaire dans lequel évolue la CCG, en effectuant une mise à jour régulière du fonds documentaire initialement constitué, le but étant d'intégrer tout changement ou modification concernant les textes applicables aux opérations effectuées par l'Etablissement.
- Le contrôle des engagements et des risques métiers permettant de veiller au respect des réglementations et normes propres aux métiers de la CCG.
- La gestion de la cartographie des risques opérationnels inhérents à l'ensemble des activités.

B- Le contrôle périodique

Le contrôle périodique est assuré par l'audit interne qui examine et évalue la qualité et l'efficacité du dispositif global de contrôle interne et notamment son adéquation à la nature des risques liés aux opérations.

Conformément aux exigences de la Banque Centrale, l'activité d'audit est encadrée par une charte d'audit interne et une charte du Comité d'Audit et des Risques qui définissent notamment le positionnement de l'audit interne, ses responsabilités et ses principales activités.

Rattaché directement à la Direction générale, l'audit interne fournit à tous les niveaux de responsabilité, des analyses, plans d'action, recommandations et conseils concernant les activités qu'il vérifie. Il exerce ses attributions en toute indépendance et rapporte, à ce titre, directement au Comité d'Audit et des Risques.

Les missions d'audit réalisées conformément au plan d'audit pluriannuel validé par le Comité d'Audit et des Risques permettent de faire un diagnostic et une évaluation exhaustive de l'ensemble des processus et activités audités ainsi qu'une appréciation des risques inhérents aux différentes opérations. Les recommandations et actions préventives issues de ces missions permettent de renforcer l'efficacité opérationnelle et la maîtrise des risques au niveau des services centraux et des centres d'affaires régionaux et contribuent au renforcement de l'efficacité des dispositifs de contrôle interne et de maîtrise des risques.



RAPPORT FINANCIER ET AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport financier et avis du commissaire aux comptes

1- Etats financiers

La CCG gère, au 31/12/2019, pour compte de tiers, 20 fonds de garantie et de cofinancement en faveur des entreprises et des particuliers et tient, pour chacun de ces fonds et pour comptes propres, une comptabilité distincte retraçant les opérations propres inhérentes à chacun d'eux.

A. BILAN

Le total du bilan de la CCG clos au 31.12.2019 s'élève à 445 MDH contre 518 MDH l'exercice précédent, variation due essentiellement au résultat bénéficiaire enregistré en 2019 (116 MDH) et à l'affectation des résultats enregistrés au titre des exercices 2017 et 2018 au FG PME pour un montant global de 183 MDH.

L'analyse des principales rubriques de l'actif et du passif du bilan appelle les commentaires suivants :

A.1. Actif

- Valeurs en Caisse, Banque Centrale et Trésor Public

Cette rubrique d'une valeur de 59,59 MDH correspond aux disponibilités sur le compte rémunéré de la CCG ouvert auprès de la TGR dont 50 MDH représente une dotation reçue pour le compte des Fonds de la Finance Participative.

- Créances sur la clientèle :

Les créances nettes sur la clientèle, en 2019, s'élèvent à 98 MDH contre 123 MDH enregistré en 2018, constituées par les commissions de gestion à recevoir (72 MDH) et les prêts au logement (26MDH).

- Titres d'investissement et OPCVM :

Cette rubrique, correspond aux placements des disponibilités, pour une valeur globale de 227 MDH contre 275 MDH à fin 2018.

- Immobilisations incorporelles et corporelles :

La valeur nette de ces immobilisations figurant au bilan de la CCG en 2019 se chiffre à 30 MDH.

A.2. Passif

- Autres passifs

Cette rubrique enregistre un solde de 105 MDH, correspondant essentiellement aux créances gérées pour le compte des autres Fonds (20 MDH), à la dotation reçue au titre de l'activité Finance Participative (50 MDH) à des sommes dues à l'Etat (20 MDH) et aux opérations de gestion (Charges sociales, Charges à payer ...).

- Fonds propres

Sont passés de 401 en 2018 à 334 en 2019, variation due principalement au résultat bénéficiaire

enregistré en 2019 (116 MDH) et à l'affectation des résultats enregistrés au titre des exercices 2017 et 2018 au FG PME pour un montant global de 183 MDH.

B. COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

L'analyse du Compte de produits et charges se présente comme suit :

B.1. Le Produit Net Bancaire

Le PNB a enregistré au titre de l'exercice 2019 une augmentation nette de près de 39 MDH passant de 213 MDH en 2018 à 252 MDH à fin 2019.

B.2. Les charges générales d'exploitation

Elles s'élèvent à 74,78 MDH contre 66,84 MDH en 2018.

En MDH		
COMPTES PRODUITS ET CHARGES	2019	2018
Produits financiers	6,59	6,53
Produits et intérêts sur opération avec la clientèle	1,60	0,52
Commission de gestion fonds	243,50	205,82
Charges bancaires	-0,06	-0,04
PRODUIT NET BANCAIRE	251,63	212,83
Produits & charges non bancaires	1,68	2,03
Charges générales d'exploitation	-74,78	-66,83
Impôts sur les sociétés	-71,67	-69,22
RESULTAT NET COURANT AVANT PROVISIONS	106,86	78,81
Résultat /provisions constatées	13,14	27,18
Résultat non courant	-3,61	0,12
RESULTAT NET	116,39	106,11

2- Avis du commissaire aux comptes



CAISSE CENTRALE DE GARANTIE

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de la société Caisse Centrale de Garantie (CCG), comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et les états des informations complémentaires (ETIC) ci-joints relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. Cette situation provisoire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 336 888 dont un bénéfice net de KMAD 116 390, relève de la responsabilité des organes de gestion de la société Caisse Centrale de Garantie.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation provisoire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Caisse Centrale de Garantie établis au 31 décembre 2019, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 25 Mars 2020

MAZARS Audit et Conseil
MAZARS AUDIT ET CONSEIL
101, Boulevard Abdelmoumen
20360 Casablanca
Tél. : 05 22 42 34 25
Fax : 05 22 42 34 00

Taha FERDAOUS
Associé



ANNEXES



ANNEXES

Bilan de la CCG au 31/12/2020

	En Milliers de Dirhams	
ACTIF	31/12/2019	31/12/2018
1.Valeurs en caisse, Banque Centrale, Trésor public, Service des chèques postaux	59 594	59 377
2.Créances sur les établissements de crédit et assimilés	0	0
. A vue		
. A terme		
3.Créances sur la clientèle	98 268	123 044
. Crédits de trésorerie et à la consommation		
. Crédits à l'équipement		
. Crédits immobiliers	26 270	23 738
. Autres crédits	71 998	99 306
4.Créances acquises par affacturage		
5.Titres de transaction et de placement	108 092	117 207
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
. Titres de propriété		117 207
6.Autres actifs	30 352	29 361
7.Titres d'investissement	118 528	158 158
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	106 268	125 745
. Autres titres de créance	12 260	32 413
8.Titres de participation et emplois assimilés		
9.Créances subordonnées		
10.Immobilisations données en crédit-bail et en location		
11.Immobilisations incorporelles	9 717	8 182
12.Immobilisations corporelles	20 393	22 674
Total de l'Actif	444 944	518 003

En Milliers de Dirhams

PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
1.Banque Centrale, Trésor public, Service des chèques postaux		
2.Dettes envers les établissements de crédit et assimilés		
. A vue		
. A terme		
3.Dépôts de la clientèle		
. Comptes à vue créditeurs		
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme		
. Autres comptes créditeurs		
4.Titres de créance émis		
. Titres de créance négociables émis		
. Emprunts obligataires émis		
. Autres titres de créance émis		
5.Autres passifs	105 408	111 088
6.Provisions pour risques et charges	2 648	2 648
7.Provisions réglementées		
8.Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	2 051	2 717
9.Dettes subordonnées		
10.Ecarts de réévaluation		
11.Réserves et primes liées au capital		
12.Capital	432 207	432 207
13.Actionnaires.Capital non versé (-)		
14.Report à nouveau (+/-)	-213 760	-219 874
15.Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		83 103
16.Résultat net de l'exercice (+/-)	116 390	106 114
Total du Passif	444 944	518 003

Compte de résultat de la CCG au 31/12/2019

	En Milliers de Dirhams	
	31/12/2019	31/12/2018
I.PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	251 688	212 864
1.Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 573	1 221
2.Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 603	521
3.Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	4 558	5 305
4.Produits sur titres de propriété		
5.Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location		
6.Commissions sur prestations de service	243 496	205 817
7.Autres produits bancaires	458	0
II.CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	56	42
8.Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit		
9.Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle		
10.Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis		
11.Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
12.Autres charges bancaires	56	41
III.PRODUIT NET BANCAIRE	251 632	212 823
13.Produits d'exploitation non bancaire	1 685	2 035
14.Charges d'exploitation non bancaire	5	0
IV.CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	74 776	66 834
15.Charges de personnel	48 611	43 711
16.Impôts et taxes	2 022	2 003
17.Charges externes	17 446	15 107
18.Autres charges générales d'exploitation	252	0
19.Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	6 445	6 013
V.DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	0	0
20.Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance		
21.Pertes sur créances irrécouvrables		
22.Autres dotations aux provisions	0	0
VI.REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	13 142	27 184
23.Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	6 883	14 925
24.Récupérations sur créances amorties	6 259	6 259
25.Autres reprises de provisions	0	6 000
VII.RESULTAT COURANT	191 678	175 208
26.Produits non courants	658	126
27.Charges non courantes	4 272	
VIII.RESULTAT AVANT IMPOTS	188 064	175 334
28.Impôts sur les résultats	71 674	69 220
IX.RESULTAT NET DE L'EXERCICE	116 390	106 114
TOTAL PRODUITS	267 173	242 210
TOTAL CHARGES	150 783	136 096
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	116 390	106 114

Compte de résultat de la CCG au 31/12/2019

1- Tableau de formation des résultats

	En Milliers de Dirhams	
	31/12/2019	31/12/2018
1.(+) Intérêts et produits assimilés	7 734	7 047
2.(-) Intérêts et charges assimilées		
MARGE D'INTERET	7 734	7 047
3.(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location		
4.(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
Résultat des opérations de crédit-bail et de location		
5.(+) Commissions perçues	243 496	205 817
6.(-) Commissions servies	56	42
MARGE SUR COMMISSIONS	243 440	205 775
7.(+) Résultat des opérations sur titres de transaction		
8.(+) Résultat des opérations sur titres de placement	456	0
9.(+) Résultat des opérations de change	2	0
10.(+) Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché	458	0
11.(+) Divers autres produits bancaires		
12.(-) Diverses autres charges bancaires		
PRODUIT NET BANCAIRE	251 632	212 823
13.(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	
14.(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	1 684	2 035
15.(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	5	0
16.(-) Charges générales d'exploitation	74 776	66 834
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	178 535	148 024
17.(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	13 143	21 184
18.(+) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	0	6 000
RESULTAT COURANT	191 679	175 208
RESULTAT NON COURANT	-3 614	126
19.(-) Impôts sur les résultats	71 674	69 220
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	116 390	116 114

2- Capacité d'autofinancement

En Milliers de Dirhams

	31/12/2019	31/12/2018
(+) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	116 390	106 114
20.(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	6 445	6 013
21.(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières		
22.(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	0	0
23.(+) Dotations aux provisions réglementées		
24.(+) Dotations non courantes		
25.(-) Reprises de provisions		
26.(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	12	61
27.(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	5	
28.(-) Plus-values de cession des immobilisations financières		
29.(+) Moins-values de cession des immobilisations financières		
30.(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	666	666
(+) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	122 162	111 400
31.(-) Bénéfices distribués		
(+) AUTOFINANCEMENT	122 162	111 400

Tableau des flux de trésorerie de la CCG au 31/12/2019

En Milliers de Dirhams

	31/12/2019	31/12/2018
1.(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	272 102	187 748
2.(+) Récupérations sur créances amorties	6 260	6 260
3.(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	424	1 413
4.(-) Charges d'exploitation bancaire versées	64	42
5.(-) Charges d'exploitation non bancaire versées	4 272	0
6.(-) Charges générales d'exploitation versées	67 397	59 536
7.(-) Impôts sur les résultats versés	62 090	57 661
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	144 963	78 182
Variation des :		
8.(+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés		
9.(+) Créances sur la clientèle	14 915	9 309
10.(+) Titres de transaction et de placement	48 376	-96 095
11.(+) Autres actifs	-266	89
12.(+) Immobilisations données en crédit-bail et en location		
13.(+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés		
14.(+) Dépôts de la clientèle		
15.(+) Titres de créance émis		
16.(+) Autres passifs	-18 976	51 310
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	44 049	-35 387
III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	189 012	42 795
17.(+) Produit des cessions d'immobilisations financières		
18.(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	12	61
19.(-) Acquisition d'immobilisations financières		
20.(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	5 705	7 022
21.(+) Intérêts perçus		
22.(+) Dividendes perçus		
IV.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	- 5 693	-6 961
23.(+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
24.(+) Emission de dettes subordonnées		
25.(+) Emission d'actions		
26.(-) Remboursement des capitaux propres et assimilés		
27.(-) Intérêts versés		
28.(-) Dividendes versés	183 103	
V.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-183 102	
VI.VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+ IV +V)	217	35 834
VII.TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	59 377	23 543
VIII.TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	59 594	59 377



Centre d'Affaires, Boulevard Ar Ryad,
Hay Ryad - Rabat, B.P 2031 - Maroc
Tél. : 05 37 71 68 68 - Fax : 05 37 71 57 15
Site Web : www.ccg.ma